

LA CITE

ARCHITECTURE
URBANISME
ART PUBLIC

ET TEKHNE

INFORMATION
TECHNIQUE

MARS 1930

VOLUME VIII

NUMÉRO 9

LE NUMÉRO : 5 FRS

LA CITE

REVUE MENSUELLE BELGE
D'ARCHITECTURE, D'URBA-
NISME, ET D'ART PUBLIC

& TEKHNE

SUPPLÉMENT D'INFORMA-
TION ET DE TECHNIQUE

SIÈGE DE LA REVUE : BRUXELLES, 10, PL. LOIX

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR : R. VERWILGHEN, ING. C. C.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : ÉMILE HENVAUX

RÉDACTEURS : J. DE LIGNE, architecte, Bruxelles - J. J.

EGGERICKX, Architecte, Bruxelles - H. HOSTE, Architecte,

Bruges - L. VAN DER SWAELMEN, architecte-paysagiste-

urbaniste, Bruxelles - J. M. VAN HARDEVELD, Amsterdam.

**Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de
leurs articles. - Il sera rendu compte dans "LA CITÉ" de tout
ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la revue.**

**ABONNEMENTS : Belgique : 40 francs. Étranger :
55 francs ou 11 belgas. - Le numéro : 5 francs**

Compte Chèques Postaux revue "LA CITÉ" N° 166.21.

**Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies
Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, Coudenberg, 58-62, Bruxelles.**

TEKHNE

SUPPLÉMENT MENSUEL D'INFORMATION & DE TECHNIQUE

TROISIÈME ANNEE (NOUVELLE SERIE) - 1930. - NUMERO 9

A propos de la nouvelle gare de Verviers et des Transformations de Liège-Guillemins

Notre distingué confrère, l'architecte A. C. Duesberg, de Verviers, a bien voulu nous permettre de reproduire in extenso l'article qu'il a fait paraître en février dernier dans « La Libre Belgique ». On lira avec intérêt cette critique judicieuse et avertie, qu'accompagnent les quelques commentaires inédits qu'a bien voulu nous livrer l'auteur même de l'article.

La Société Nationale des Chemins de Fer vient d'inaugurer la nouvelle gare centrale de Verviers dont l'étude commencée en 1913 puis abandonnée pendant la guerre, avait été reprise après l'armistice.

Cet édifice important, en construction depuis 1926, comprenant un bâtiment de recettes avec ses dépendances et quelques constructions annexes, vient d'être livré au public.

Le corps de bâtiment principal, celui des recettes, comprend au rez-de-chaussée : le Hall, les salles d'attente, les bureaux de télégraphe et téléphones; à l'étage, l'habitation du chef de gare et différents bureaux.

Cette construction semble être caractéristique du genre adopté par la Société Nationale pour ses travaux d'architecture, car les appropriations qu'elle réalise actuellement à la gare de Liège-Guillemins, sans être aussi représentatives, sont de la même manière.

Il paraît donc intéressant d'examiner les règles qui se dégagent de la méthode suivie par la Société Nationale et ont servi de directives à ses architectes.

La nouvelle gare de Verviers a coûté huit millions.

La plus grande partie de cette dépense a été consacrée à réaliser un monument architectural luxueux et de grande allure. En voici quelques particularités :

Le bâtiment principal est une construction de 75 mètres de long sur 21 mètres de large et 22 mètres de hauteur et comprend un rez-de-chaussée, un étage et une grande toiture.

Les trois façades vers la voie publique sont en moellons et pierres de taille, traitées en un style Renaissance hybride, avec de grandes fenêtres à meneaux, des pignons et, comme ornements principaux, un fronton avec une horloge et trois tours décoratives qui ne servent à rien, dont deux de 38 mètres de hauteur avec flèches d'ardoises.

Si l'on examine la distribution générale du plan, l'on constate que le cube de ce bâtiment est au deux tiers inutile ou inutilisable. Il y a d'abord les greniers qui ont 75 mètres de longueur, 20 de largeur et 7.50 de hauteur, où il y aurait place pour quatre ou cinq tennis couverts et où... l'on remisera des archives.

A l'étage, il y a deux salles de 15 mètres de long sur 8 de large et 6.50 de hauteur, sans éclairage ni aérage ni destination précise, où l'on remisera aussi des archives. Les archives y sont déjà et constituent un petit tas de quelques mètres cubes.

Au rez-de-chaussée, qui couvre, avec une galerie annexe, plus de 2,100 mètres carrés, la

distribution des locaux est comprise de telle sorte que les bureaux des employés des recettes et leur mobilier sont confinés dans 65 m². Ces employés n'ont ni vestiaire, ni lavabo, ni réfectoires, ni W. C. à leur usage personnel. Dans cette grande surface de 2,100 m², tout est perdu en couloirs et dégagements; même la dimension du hall est insuffisante.

Les deux énormes salles d'attente, d'une grandeur inutile, avec un buffet chacune, n'ont pas d'office et l'on a dû, après coup, aménager à leur intention tant bien que mal, à l'extrémité de la galerie d'accès vers les voies, une cuisine en face des W. C.

Partout, dans le Hall, les salles d'attente, les bureaux, la préoccupation a été d'obtenir une hauteur monumentale, mais disproportionnée.

Il y a des détails de disposition qui sont absolument curieux : tel le logement du chef de gare qui occupe à l'étage une partie de la façade principale et dont les appartements sont une suite de locaux de 6.50 m. de hauteur s'ouvrant à la file sur un corridor de 30 m. de longueur. Aux fenêtres, il y a des stores de 3.75 m. de hauteur.

La même disposition a été adoptée pour les bureaux du service des voies et travaux qu'on a installés à la façade opposée.

C'est entre ces deux services que se trouvent les salles sans éclairage et sans aérages dites « aux archives ».

Ces bureaux forment une suite de cellules de 3 mètres sur 4 et 6.50 de hauteur (singulières proportions) disposées aussi le long d'un corridor de 30 mètres.

La première cellule à l'entrée sont les W.C., la seconde le concierge, la troisième un employé et ainsi de suite.

Les fenêtres à meneaux, style renaissance, qui éclairent ces locaux, sont en trois parties; la première est à un mètre du sol, la seconde à 2.50 m., la troisième à 4 mètres.

Dans ces locaux, l'on remarque que la cloison séparatrice des corridors et des bureaux a été disposée sur le dessin du pavement. « C'est qu'on ne savait pas quelle allait être la destination de cette partie de l'édifice, explique l'aimable employé qui guide le visiteur; on croyait y faire un restaurant ».

Cette incertitude sur la destination des lo-

caux caractérise l'élaboration générale des plans.

Cela explique au visiteur étonné, pourquoi, par exemple, le local affecté à la chaufferie n'était pas destiné à recevoir de chaudières ou pourquoi le logement du chef de gare était primitivement destiné à devenir un hôtel pour voyageurs.

L'on comprend d'ailleurs que les banalités d'une distribution intérieure n'ont pas préoccupé les auteurs de cette construction quand on examine les détails de l'architecture extérieure et intérieure qui a dû les absorber complètement.

Car il faut reconnaître qu'on a voulu surtout réaliser un beau décor, d'abord, à l'extérieur, avec de grands effets de toitures, de tours, de pignons, une profusion de pierres moulurées et de sculptures et ensuite, à l'intérieur, avec un hall et des salles d'attente luxueuses qui fasse plaisir au gros public. « Les salles d'attente semblent être les salons de quelque grand château, tant elles sont riches et cossues ». Ainsi s'exprime la presse locale dans un compte rendu admiratif.

Le Hall et ses dégagements constituent une salle d'échantillon de marbre; il y en a pour des centaines de milliers de francs; les cloisons vitrées des bureaux de recettes, les portes d'entrée, les guichets sont un fouillis de fer forgé et, au-dessus des lambris de marbre et des menuiseries en chêne, s'élèvent les murs ornés de pierre blanche avec une profusion de sculptures.

Le goût de celle-ci est parfois très curieux : un bas-relief, à l'entrée, nous montre un lièvre muni de son billet de chemin de fer arrêté à la barrière d'un quai de gare qui est fermée, tandis qu'on aperçoit dans le fond une tortue arrivée à temps, elle, et se hissant avec l'aide d'un garde dans le train qui part.

Mais l'inspiration symbolique du sculpteur a surtout été heureuse dans la grande frise monumentale qui contourne l'assise de la voûte du Hall, où l'on voit se répéter indéfiniment sur le pourtour, la figure d'un athlète s'appliquant à faire tourner une roue qui s'obstine dans son ornière : parfait symbole du vain effort à sortir de routine, dont ce monument est un exemple aussi administratif que typique.

T E K H N É

Car comment se fait-il qu'un examen même sommaire des avant-projets de cette gare par une personne compétente n'ait pas suffi pour constater le mauvais principe adopté dans ces plans, pour se rendre compte du gaspillage de matériaux auquel on allait se livrer, afin de réaliser une construction qui répond mal à sa destination, où la seule préoccupation semble avoir été de faire un monument luxueux, avec de grands effets de toitures, des tours inutiles, beaucoup de pierres de taille, de marbres, de sculptures pour faire plaisir au gros public.

Les transformations réalisées à la gare des Guillemins sont de la même manière, mais plus caractéristiques.

Il s'agissait de quelques agrandissements et améliorations. Elles coûtent cinq millions et demi de francs.

La décoration en est inspirée des mêmes principes que ceux qui ont présidé à celle de la gare de Verviers. Mais en vue d'éblouir les visiteurs de l'exposition de Liège, l'on a fait encore plus riche. Il n'y a pas la moindre surface de mur ou de plafond qui ne soit couverte d'ornements. Certaines parties sont achevées; telle une entrée directe vers les quais, dont les murs sont recouverts de majoliques bicolores avec bas-reliefs et cabochons; sur les guichets des contrôleurs de coupons, là où il n'y a pas d'arabesques et de « crolles » en fer forgé, apparaissent des fonds de verres craquelés et diamantés. Les fenêtres et portes sont divisées en une multitude de petits compartiments avec des verres et vitraux de toute espèce. Une porte monumentale en marbres variés s'ouvre sur le restaurant de seconde classe, qui s'achève et comment! Là ce ne sont que lambris et pilastres en marbre de Brocatelle, de Sienne et Levanto, panneaux en stucoloré argenté, d'autres en décorations dite arabesque, alternant avec des glaces argentées et des panneaux de peinture décorative.

« La Gazette de Liège » écrit : « On accourra de tous les pays du monde pour voir ce phénomène. Pourquoi demander à Mambour des affiches abracadabrantes pour attirer des visiteurs à l'exposition de Liège? Qu'on reproduise les transformations de la gare des Guillemins. Cela produira le même effet ».

Et il n'y a pas, dans ces deux coûteuses constructions de Liège et de Verviers, un seul petit détail ingénieux, bien étudié et approprié à une gare, qui puisse retenir l'attention de quelqu'un qui s'intéresse au progrès; il n'y en a pas un seul.

Situées à l'entrée du pays, elles ne manqueront pas d'étonner les étrangers qui viendront visiter nos expositions du Centenaire. Ceux qui voyagent et qui connaissent la belle simplicité, l'adaptation parfaite à leur destination des gares suisses, néerlandaises ou allemandes, pour ne citer que celles-là, avec leurs multiples détails confortables et bien adéquats, se livreront à des comparaisons peu flatteuses pour notre pays.

Une petite partie des millions dépensés inutilement pour ces gares de Liège et de Verviers eût suffi pour envoyer étudier sur place à l'étranger ceux que l'on charge de ces travaux. Ils en seraient revenus avec des idées plus saines et l'on ne se trouverait pas actuellement devant deux réalisations architecturales pitoyables, mais malheureusement définitives.

Pourquoi d'ailleurs ne pas avoir mis ces travaux en concours? Le Ministre de l'Aéronautique a été bien inspiré en procédant de cette manière pour la construction de l'aéroport de Deurne. Il a su provoquer la manifestation de beaux talents d'architectes qui connaissent parfaitement leur métier et comment on le pratique ailleurs.

Le remarquable résultat de ce concours assure à la ville d'Anvers une construction qui réunit toutes les qualités : étude parfaite et économique des installations nécessaires, conception simple et moderne de son architecture.

La Belgique sera ainsi dotée d'un aéroport qui peut rivaliser avec ce qu'on a fait de mieux à l'étranger.

Un organisme aussi représentatif de la vitalité du pays que la Société Nationale des Chemins de Fer devrait s'inspirer de cet exemple.

La Société Nationale sait l'importance que représente pour son prestige et pour celui du pays d'avoir ses gares et les autres constructions nécessaires à ses services, étudiées d'une

manière qui lui fasse honneur, et les considérations que nous venons d'exposer démontrent qu'on peut y arriver par des méthodes plus économiques.

L'article ci-dessus est très démonstratif de l'opportunité des concours.

Ceux-ci présentent d'abord l'avantage d'engager l'administration à établir un programme bien défini. D'après l'exemple de la gare de Verviers, l'on constate combien le programme lui-même était vague.

Les plans ne comportaient pas l'établissement d'un buffet qui, décidé après coup, rapporte 126.000 francs par an!

Le concours évite également que l'on ne confie un travail important comme celui d'une gare à un architecte sans notoriété, le choix de celui-ci étant souvent déterminé par de simples considérations de parti.

Les frais d'un concours sont insignifiants si l'on considère l'économie que plusieurs solutions concurrentes peuvent faire réaliser. Si l'on avait présenté à Verviers une solution rationnelle, bien étudiée et d'une richesse architecturale en rapport avec l'importance de la ville, évitant le cube de construction inutile, le gaspillage des matériaux, quelle économie n'eut-on pas réalisée.

L'administration eut-elle même consacré à ce concours de fortes primes, elle eut obtenu une construction beaucoup plus honorable et moins coûteuse.

La gare de Verviers était un sujet très intéressant. Elle est à cheval sur les voies, le rez-de-de-chaussée au niveau d'une place, les voies à 7 mètres en contrebas avec accès au rez-de-chaussée par des escaliers couverts partant de chacun des quais.

L'étage est au niveau d'une rue latérale. Une tour avec horloge sur chaque face eut été aperçue de toutes les rues qui y convergent.

Il y avait là un pittoresque d'excellent

aloi s'imposant par la situation même de l'édifice et qui n'eut pas manqué de provoquer des solutions très variées et très curieuses.

Les concours présentent pour les administrations qui les organisent le grand avantage de leur assurer des collaborateurs très sérieux.

L'architecte sachant fournir l'effort nécessaire que demandent les épreuves d'un concours comme celui de Deurne, par exemple, présente des garanties morales qui peuvent faire espérer une exécution parfaite.

A Liège, le travail a été confié à des fonctionnaires qui se sont donnés l'illusion de faire de l'art avec un galimatias d'ornements. Quelle économie n'eusse pas été pour la Société Nationale d'avoir fait établir un projet sobre en harmonie avec l'ancienne gare qu'on ne faisait que transformer.

Chose curieuse, ce qui en reste de cette vieille gare qu'on croyait démodée et qu'on a voulu moderniser, semble maintenant les vestiges d'une époque de simplicité et de bon sens.

La légèreté avec laquelle est traitée l'étude du détail dans les travaux de la gare de Liège est au point de vue professionnel tout à fait déconcertante; la décoration extrêmement fouillée des salles comme la salle d'attente de seconde classe qui est décrite dans l'article de « La Libre Belgique », est dessinée à 0.02 p. m. et l'étude de détail en est entièrement abandonnée à l'exécutant.

Avec ce système, on est arrivé à des résultats comme le montre le détail suivant : l'accès des guichets est commandé par une espèce de balustrade en ellipse qui canalise les voyageurs. Cette balustrade est ici placée à 0.40 m. au-dessus du niveau du sol. Le voyageur ne l'aperçoit pas et trébuche sur elle. Comme elle est en fer forgé et toute hérissée de crolles assorties au restant de l'ornementation, l'on s'y blesse. Plainte a été déposée au parquet, mais l'on ne corrige pas la balustrade.

ÉVOLUTION DE LA TECHNIQUE DU BATIMENT

Il nous a paru intéressant de reproduire ici l'article publié récemment par « La Construction Moderne » (Paris), sous la signature de M. Bousquet.

Dans une construction, qu'elle soit à usage d'habitation ou de locaux administratifs ou commerciaux, on trouve ces trois éléments constructifs : les éléments portants (murs, piliers, planchers, charpente), lesquels doivent être, par conséquent, résistants puisqu'ils sont appelés à supporter tous les efforts mécaniques, poids propre et surcharge, pression du vent; les éléments de remplissage (parois, cloisons, parquets, couverture), lesquels doivent être fabriqués et mis en œuvre de telle sorte qu'ils s'opposent parfaitement aux agents atmosphériques, chaleur, froid, humidité tellurique, etc.; enfin, les éléments accessoires, qui complètent l'ensemble du bâtiment (revêtements décoratifs ou de protection, conduits de fumée, tuyaux de descente, etc.). Certes, cette classification est simple, mais elle a le grand mérite de montrer comment rationnellement et économiquement doivent être construits les immeubles énumérés plus haut.

Qu'elle soit faite de matériaux naturels (pierres tendres, granit, etc.) ou de matériaux artificiels (briques d'argile, briques silico-calcaires, agglomérés de ciment de mâchefer, etc.), la maçonnerie est l'élément portant le plus répandu, mais plutôt pour les parties de la bâtisse devant supporter des charges verticales, c'est-à-dire une compression (murs, piliers, etc.). Pour celles devant supporter des charges horizontales, voilà longtemps que l'on ne fait plus usage de voûtes ou de doubleaux, sauf dans la construction de grands édifices publics; on a donc substitué à la maçonnerie, le bois sous forme de poutres ou de solives (planchers), soit de fermes (couverture), d'abord parce que ce matériau se travaille facilement, ensuite parce qu'il résiste merveilleusement à tous les genres d'efforts : compression, flexion, choc.

Toutefois, cette utilisation est limitée par la portée des ouvrages; pour peu que celle-ci soit un peu forte, il est alors quasiment impossible de se procurer les sections et longueurs

de bois nécessaires. De plus, depuis la guerre — et sans doute pour bien des années encore — le bois est extrêmement cher et pèse lourdement sur notre change; il n'est pas également toujours possible de se procurer des bois parfaitement secs et de très bonne qualité. On commence donc à l'employer de moins en moins dans la construction des planchers, en attendant qu'il en soit de même pour les fermes de couverture, ce à quoi on ne perdra pas beaucoup, attendu que c'est le plus souvent à coups de pointes ou de boulons que nos charpentiers actuels établissent celles-ci, c'est plus vite fait et coûte moins de main-d'œuvre. On peut donc dire que, dans un avenir prochain, le bois ne sera guère employé que pour des constructions provisoires, pour des hangars peu importants, pour des bungalows et petits chalets de plage.

Restent le métal et le béton armé. On sait que l'intervention de la construction métallique sur les chantiers du siècle dernier fut la cause d'une véritable révolution dans la technique de la construction; depuis son origine, cette branche de la grande famille du bâtiment n'a cessé d'évoluer dans le sens d'un perfectionnement méthodique et constant. L'ossature métallique abrège sensiblement les délais moyens de montage, puisque les pièces qui la composent sont préparées en atelier pendant les travaux d'excavation et qu'il suffit, l'heure venue, de les assembler sur le chantier. Un autre point extrêmement important est aussi la sécurité que donne le pan de fer. L'état actuel de la science permet aux ingénieurs une connaissance parfaite du métal, fer ou acier, qu'il utilisent. Leurs calculs ne leur laissent rien ignorer des efforts auxquels seront soumis tous les points de l'ossature qu'ils ont à établir et que le constructeur a la faculté de voir composer à l'atelier, sous ses yeux, sous ceux de chefs de service et ouvriers exercés et attentifs. Cette sécurité n'est pas seulement prouvée par la Tour Eiffel déjà quadragénaire, mais également par la cathédrale d'Utrecht, celle-ci construite entièrement en fer, et qui, bien que cinq fois centenaire ne porte aucune trace apparente de fatigue.

Malgré ces qualités et à cause sans doute du prix du métal, il semble que dans l'avenir,

les carcasses métalliques resteront l'exception et ne seront employées à peu près uniquement que là où on disposera de très peu de place et de peu de temps, à l'endroit même où l'on devra travailler, ou bien encore quand on voudra utiliser les constructions nouvelles par fragments au fur et à mesure de l'avancement des travaux. C'est ce qui se passe, par exemple, dans les grandes villes pour l'agrandissement des magasins dans les quartiers très fréquentés. Ces mêmes causes font que de plus en plus se développe la construction mixte, laquelle marie le métal au béton armé dans les conditions des plus propres à épuiser les ressources et les qualités de chaque élément. Cette utilisation rationnelle des deux procédés, déjà pratiquée avant la guerre, est de nature à fournir une solution sûre et économique, attendu que l'ossature métallique ne comprenant, dans ce cas, qu'un petit nombre de pièces et d'assemblages, ne peut, par conséquent, s'élever à un prix considérable; quant aux éléments de béton armé, eux-mêmes sont plus nombreux, par suite de la simplification des coffrages qui prennent appui aux poutres de l'ossature.

Pour ce qui est du béton armé, on sait qu'au point de vue conception d'un ouvrage, ce dernier, résultat de la combinaison du métal et du béton ordinaire, permet de réaliser tous les aspects intermédiaires entre la gracilité du métal et la puissance massive de la pierre. Mieux qu'un autre matériau, il se prête à l'adaptation des résistances aux formes, quelles qu'elles soient, en sorte qu'on peut presque dire que toutes sont réalisables. Au point de vue architectural, cela a son importance, car on arrive à le rendre agréable à l'œil en le revêtant d'enduits spéciaux imitant la pierre, de carreaux céramiques ou de grès flammé, ou encore de blocs décoratifs en pierre reconstitués et moulés d'avance. Au point de vue exécution, la nature des matériaux qu'il nécessite et qui se trouvent sur place à peu près partout permet de commencer le travail sitôt la construction décidée. Et dans tous les autres cas, le faible poids unitaire des matériaux à employer en permet aisément le transport et l'amenée sur le chantier.

Au point de vue durée, le béton armé résiste très bien à l'action de l'eau et de l'air humide; le métal y est à l'abri de toute oxydation et

à l'encontre des constructions métalliques n'a pas à craindre gaz et vapeurs. Les vibrations ne l'influencent pas ni dans l'adhérence du béton au métal ni dans la constitution de ce dernier, en raison même de la grande masse continue et monolithique qu'il présente et de la raideur qu'ont tous les ouvrages bien conçus. Incontestablement, il est au point de vue incendie, supérieur à tous les autres genres de construction, et à l'encontre encore des constructions métalliques, où les ruptures sont brusques et apparentes pour qu'on puisse s'en apercevoir à temps, les déformations dans le béton armé, très faibles tant que la limite d'élasticité n'est pas dépassée, prennent au-delà de cette limite des proportions telles qu'il est impossible de ne pas les apercevoir à temps pour prendre les mesures de sécurité et de conservations nécessaires.

Très employé déjà, le béton armé est appelé à l'être encore davantage, maintenant que l'on possède des superciments et des ciments fondus dont le durcissement rapide permet de réduire notablement la durée du coffrage, tout en obtenant une résistance bien supérieure à celle imposée par la circulaire ministérielle de 1906. Ce n'est pas seulement comme semelles de fondation, pieux, poteaux, colonnes, linteaux, qu'il est utilisé, mais également comme plancher sous forme soit d'une dalle pleine uniforme ou d'une dalle nervurée, soit encore d'un hourdis caissonné, entre poutrelles, forme qui est appelée à se généraliser parce que d'une exécution plus facile et aussi parce qu'elle assourdit mieux le plancher.

Il y a quelques mois, plusieurs accidents survenus à des constructions en cours ont produit dans le public une assez mauvaise impression. On ne s'est pas arrêté à ce détail qui rapporté au nombre qu'on peut qualifier de formidable de constructions en béton armé élevées à ce jour, les accidents enregistrés ne représentaient qu'un pourcentage vraiment minime, presque négligeable. Ce n'est point dans l'insuffisance organique même du béton armé qu'il faut chercher la cause unique de ces graves déboires; chacun a sa source consistant en l'inobservation d'une précaution élémentaire, dans une erreur ou dans une mal-façon. Car ainsi que le souligne formellement dans ses instructions la circulaire de 1906, le béton armé vaut surtout par la perfection de son exécution.

T E K H N É

Laissant de côté la malveillance parce qu'elle peut aussi bien s'exercer avec un autre matériau, les causes d'accidents peuvent être classées avec certitude en deux catégories : qualité, mise en œuvre des matériaux. Pour ce qui est de la qualité des matériaux, le choix du sable et celui du gravier ont une grande importance; on comprend aussi que la part du ciment soit capitale dans le pouvoir de résistance du béton. L'eau même du gâchage joue dans l'opération un rôle essentiel, non seulement elle ne doit renfermer aucune substance capable d'attaquer le ciment, mais encore elle ne doit intervenir que dans une mesure variable étroitement déterminée par la nature du ciment employé. Quant aux causes d'accident découlant de la mise en œuvre, elles peuvent tenir au béton même ou provenir du ferrailage, du coffrage et plus particulièrement du décoffrage qui est, de toutes, l'opération la plus délicate. Bien souvent, on décoffre trop vite afin d'utiliser à l'étage supérieur les boisages coûteux que l'on ne possède pas en quantité suffisante, ou bien, ce qui est le plus souvent le cas, pour gagner du temps sur un délai imposé, parfois trop court. C'est pourtant à ce point des travaux qu'une rigoureuse prudence est de rigueur et qu'il y a lieu de tenir compte de la température, du froid exerçant, comme on le sait, un ralentissement proportionnel à son intensité sur la prise et le durcissement du ciment.

On est obligé de reconnaître qu'entre des mains consciencieuses et expertes, le béton armé a donné constamment depuis près d'un demi-siècle la mesure de sa grande souplesse, de ses possibilités illimitées d'adaptation et d'une solidité comparable à celle de la pierre que les palais mêmes ne peuvent plus s'offrir. Toutefois à l'égard de ce mode de construction, l'architecte ne doit pas se confiner dans le seul rôle d'artiste, mais également en technicien capable de vérifier les notes de calculs présentées par l'entreprise et de surveiller très attentivement et le plus souvent qu'il lui est possible la mise en œuvre et le décoffrage. Il ne faut pas qu'à l'occasion de ces accidents, on dise et publie qu'il y a « crise d'architecte ».

Ceci dit, l'ossature étant réalisée, qu'elle soit métallique ou en béton armé, restent les murs et les cloisons. Dès lors que les premiers

n'ont pas à opposer une grande résistance mécanique, il ne s'agit plus que d'un simple remplissage, d'où économie d'argent et de terrain. Toutefois, ce remplissage, comme il est dit plus haut, doit être parfaitement étanche à l'eau et aussi mauvais conducteur que possible de la chaleur. Les produits pouvant constituer le remplissage sont, à l'heure actuelle, très nombreux. La pratique ne les a pas tous révélés parfaits; beaucoup trop sont, en effet, assez poreux et malgré leurs vides se laissent assez facilement pénétrer par l'eau, surtout sur les faces exposées à la pluie. Il est évident que le dispositif comportant en réalité deux blocs ou dalles différents (le parement à l'extérieur, à base de ciment ou de chaux, le parement à l'intérieur, à base de plâtre), seulement reliés entre eux par des clefs en argile cuite ou par des crampons en fer galvanisé, est de nature à éviter cet inconvénient. Sont également à conseiller, car ils ont donné jusqu'ici de fort bons résultats, les blocs « athermanes » de Knapen, percés d'un grand nombre de trous dont la section va croissant depuis l'extérieur jusqu'à l'intérieur; ces blocs sont faits de ciment de bonne qualité et de sable très propre, mélangés à un élément inerte soigneusement broyé : mâchefer, lave, pouzzolanes. Un mur ainsi formé respire et constitue un excellent isolant contre les variations de température, et on n'a pas à craindre à l'intérieur de la pièce, la condensation si nuisible aux personnes, aux papiers de tenture et aux meubles. Il y a aussi les blocs de béton de ciment « aerocrete » comportant, comme les précédents, des alvéoles ou cellules qui sont autant de poches d'air parfaitement isolantes. Le gros intérêt de ces blocs alvéolés est que la résistance variant avec la densité, elle peut donc se régler à la demande et ainsi obtenir des blocs de résistances appropriées aux exigences de la construction projetée. C'est ainsi que la densité 0,5 convient pour les cloisonnements intérieurs; celle de 0,8 suffit pour les murs extérieurs; dans le premier cas, la résistance à la compression par cm^2 est de 22 kg., dans le second de 43 kg.

Bien entendu, les briques d'argile, d'amiante, de silico-calcaire, conviennent toujours pour le rôle de remplissage, d'autant qu'il est parfaitement possible de les appareiller, même en laissant un vide intérieur.

Un autre dispositif de remplissage de mur est proposé à la suite du concours organisé par la ville de Paris, en novembre dernier. Il s'agirait de caissons en tôle d'acier fabriqués en série et établis comme des poutres en treillis caissonnés; réunis entre eux pour former de grands panneaux constituant, chaque fois que faire se peut, un mur entier avec ses portes et fenêtres rapportées en usine, ils sont enduits d'un produit mousseux à base de sciure de bois et d'un liant pour l'intérieur, et à base de cellulose, de fibre d'amiante, de silice et d'un liant pour l'extérieur. Le poids du mètre carré de mur (ou de plancher) avec ces éléments métalliques dus à l'ingénieur français M. Henri Coanda, n'est que de 16 kilos, ce qui permet, par conséquent, de réduire notablement le poids de l'immeuble, c'est-à-dire à environ le dixième de celui d'une construction ordinaire de même importance. Une application en grand de ces éléments multicellulaires doit être faite prochainement à Paris par M. Dupré, architecte, à l'occasion d'un projet d'immeuble très important et à forme cruciale.

Pour la protection extérieure des murs, en plus du classique enduit de mortier de chaux hydraulique ou de ciment, ou encore du mortier bâtard, existent bon nombre d'enduits plastiques en ciment-pierre, lesquels, indépendamment de leur grande résistance aux agents atmosphériques, sont complètement imperméables.

Comme revêtements intérieurs de murs et de cloisons, laissant de côté toute question de décoration, les produits les plus généralement utilisés sont le plâtre et les stucs. Quant aux sols, ils sont représentés par des parquets en bois, par des carrelages en grès cérame ou en ciment comprimé, par des parquets sans joints où entrent des ciments magnésiens, ce qui les rend très hygiéniques, comme aussi moins durs et moins froids que les autres dallages en ciment ordinaire.

Ce qui précède permet de conclure que l'immeuble destiné à l'habitation doit se concevoir ainsi :

1° Une carcasse, soit métallique, soit en béton armé comprenant également des planchers en béton armé dont les charges seront transmises par des poteaux ou colonnes aux fondations, cette ossature générale formant avec la superstructure un ensemble rationnel;

2° Un remplissage des façades en matériaux formant isolant thermique et protégés de l'eau par un parement ou revêtement étanche, et des cloisons en matériaux légers permettant, si besoin est, de modifier sans trop de frais, la distribution intérieure.

Ainsi comprise, la construction ne sera pas seulement, comme le fait remarquer un de nos gros constructeurs (« La Nature », août 1928), excellente au point de vue technique, mais elle permettra, en accusant avec sincérité les lignes principales, d'obtenir un aspect dont on commence à voir qu'il n'est pas exclusif de toute architecture.

M. BOUSQUET.

On trouvera à la page suivante le rapport présenté au CONGRÈS DE FRANCFORT par l'architecte HANS SCHMIDT (Bâle).

Ce rapport est comme les autres, imprimés sur les pages du milieu de TEKHNÉ afin qu'il soit possible éventuellement de les détacher de la revue pour les placer dans un dossier spécial.

**II^e Congrès International
d'Architecture Moderne**

**Francfort - sur - Main
24-26 Octobre 1929**

**La Réglementation
des Constructions
et l'Habitation
Minimum**

**Rapport présenté par l'Architecte
... HANS SCHMIDT (BALE) ...**

La réglementation des constructions, et son influence sur les habitations minimales, doit être examinée du double point de vue de la production immobilière et de la législation. Outre les restrictions imposées par le plan d'extension régional qui limite l'utilisation du terrain, il existe partout une réglementation relative à la technique de la construction (solidité, durabilité) et de l'habitation (hygiène).

La législation qui se rapporte à l'utilisation du sol règle les droits réciproques des propriétaires, tandis que les règlements sur la construction ont pour but de garantir une certaine qualité de la production. Cette garantie est nécessaire, tout comme par exemple dans le domaine de la production alimentaire, sitôt que les habitations deviennent un objet de spéculation et sont construites sans un preneur déterminé par avance. Elle serait peut-être superflue si, d'une part l'habitant édifiait lui-même sa maison, étant ainsi seul responsable de la qualité de l'habitation ou si d'autre part, il chargeait un mandataire responsable et compétent de ce travail. La qualité de la production serait dans ces deux cas déterminée directement par le premier intéressé et rendrait l'intervention d'un tiers inutile. La situation change totalement lorsqu'on tient compte de la liberté du commerce et de la production du régime économique actuel. La propriétaire, le constructeur et l'habitant peuvent être des personnes sans aucun lien entre elles. La responsabilité pour la qualité du produit est non seulement déplacée, mais risque encore d'être pratiquement supprimée, ainsi que le prouve la situation du marché immobilier actuel. Le même Etat qui protège la liberté du commerce et de l'industrie et qui reconnaît en principe le droit à quiconque de bâtir, se voit dans l'obligation de protéger par voie législative les intérêts du particulier contre les constructeurs non qualifiés ou irresponsables et contre les offres d'une production inférieure destinée à exploiter sa situation économique.

On peut constater aujourd'hui que deux inconvénients sont inhérents à ce système :

a) La responsabilité technique et sociale du producteur est déchargée sur la communauté par une réglementation anonyme.

b) La responsabilité de l'économie de la production n'est pas endossée par le législateur.

Le premier de ces inconvénients se montra sitôt qu'une réaction contre la construction purement spéculative se fit jour. Le mouvement en faveur de la maison familiale (cité-jardin) permit aux partisans de l'amélioration du logement et aux architectes de faire un premier pas vers le rétablissement d'une production plus autonome de l'habitation. Favorisé dans la période d'après-guerre par l'exclusion du constructeur spéculateur, la production se fit surtout sur des bases communales ou coopératives et d'intérêt général. Les deux cas facilitèrent à l'architecte l'introduction de nouvelles méthodes de production et l'acheminement vers le contact direct entre un client connu et le constructeur responsable.

C'est alors que se firent sentir les inconvénients d'une réglementation de l'habitation dirigée à l'origine contre le système de la production spéculative. Les nouveaux systèmes de construction, les nouvelles conceptions de l'hygiène, les formes nouvelles de l'habitation se butèrent à des prescriptions légales vieilles codifiant le niveau du progrès de l'époque durant laquelle elles avaient été faites et coupant court, ainsi, à toute initiative de l'architecte qui a le sens des responsabilités.

Le second inconvénient est attaché à toute réglementation de l'habitation qui ignore les contingences économiques. En effet, ces prescriptions, surtout d'ordre social ou hygiénique, établissent un certain standard de l'habitation idéale. La situation d'après-guerre a montré que le standard de la plupart des règlements de construction n'était plus réalisable au point de vue économique. C'est pour cette raison que la catégorie des logements les moins coûteux se trouve comme les habitations vétustes et dépréciées, à un niveau très inférieur à celui du standard idéal réglementé, sans pour cela que le législateur en prenne la responsabilité. Car c'est sur le plan économique que se décide la qualité de logements à livrer aux habitants les plus mal partagés économiquement parlant, il s'agit finalement d'un simple rapport entre le prix de revient et le loyer possible. L'amélioration du logement par des prescriptions économiques n'a donc qu'une valeur purement théorique et peut, tout au plus, profiter à la catégorie d'habitants qui se trouvent dans une situation économique supérieure.

Le complément raisonnable d'une réglemen-

LACITE

ARCHITECTURE ■ URBANISME ■ ART PUBLIC

ANNÉE 1930

VOLUME VIII

NUMÉRO 9

PETITS APPARTEMENTS MODELES

L'Allemagne poursuit sans relâche son effort considérable en vue de fournir aux classes peu aisées un logement meilleur.

Chaque année voit s'accroître, dans des proportions imposantes, le bilan de l'Architecture Moderne d'Habitation. On pourrait presque dire que chaque mois s'édifie, chez nos voisins de l'Est, une réalisation importante, remarquable au moins par sa qualité.

Ce fut Stuttgart qui ouvrit véritablement la voie à l'expérience des modernistes. Feu d'artifice brillant, sans doute, et où les préoccupations esthétiques prirent une place peut-être bien un peu trop prépondérante. En tout cas la cité du "Weissenhof" marque un apport décisif des techniciens d'avant-garde. L'influence d'une telle réalisation est considérable, puisqu'elle oriente aujourd'hui les recherches de nombreuses administrations officielles, désireuses de résoudre, dans un esprit de progrès, le complexe problème du logement. Ainsi, cette année, les villes de Stockholm et de Zurich, principalement, reprennent, pour la prolonger, l'expérience de Stuttgart.

Après Stuttgart ce sont, en Allemagne, les villes de Dresde, Munich, Leipzig, Francfort-sur-Main, qui ont ajouté une pierre nouvelle à l'édifice en cours de construction. Et si l'on a beaucoup parlé de Stuttgart, dont la presse quotidienne elle-même a vulgarisé par des reproductions l'œuvre entreprise, il ne fut guère question, par contre, des progrès techniques réalisés dans les expositions ultérieures même. Les revues techniques spécialisées, françaises ou belges, ne nous ont quasi rien appris.

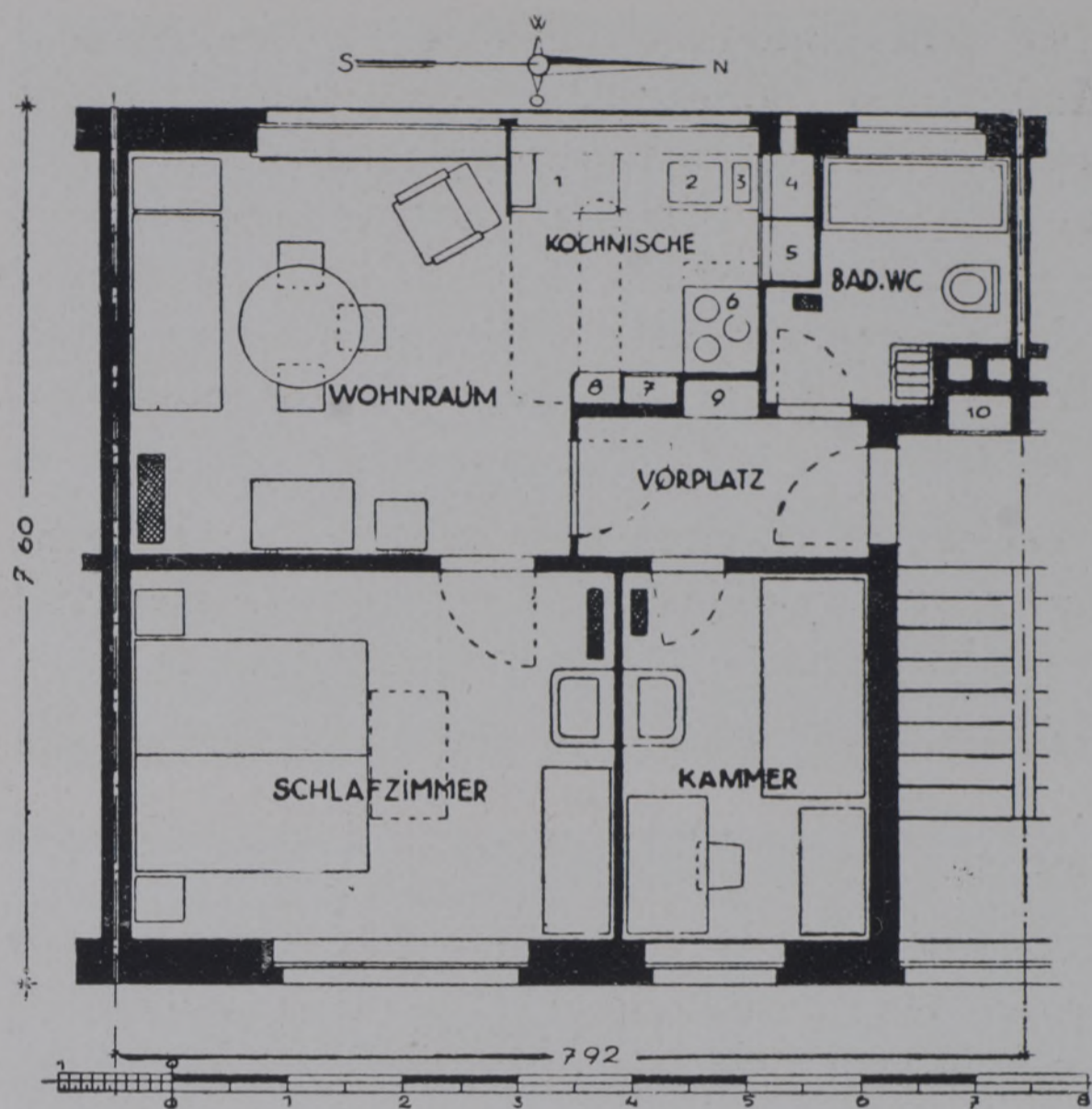
Pourtant il s'agit ici du résultat de travaux très importants et méthodiques. A preuve les appartements modèles qui furent exposés en 1928 par " Heim und Technik ", à Munich.

Un certain nombre d'architectes s'y étaient appliqués à réaliser des appartements ayant tous rigoureusement la même superficie. Les uns comportaient 45 mc ; les autres 75 mc.

Ces appartements, de caractère temporaire, étaient dépourvus de plafonds, afin que les visiteurs puissent les contempler d'en haut sans devoir y pénétrer. De ce fait il a été impossible d'en prendre des vues photographiques tout à fait complètes.

Nous décrivons sommairement, au cours des pages qui suivent, d'après la bonne revue francfortoise " Stein, Holz, Eisen " les plus intéressants d'entre ces logements.

On trouvera, dans notre prochain numéro, quelques documents supplémentaires, sur les réalisations accomplies à " Heim und Technik ", ainsi que la fin de leur description.



PLAN DE L'APPARTEMENT
ARCHITECTE O. VÖLCKERS

Superficie (y compris la demi cage d'escalier) 60,19 m².

Salle de séjour et niche-cuisine : 16,61 m².

Chambre à coucher des parents : 13,58 m².

Seconde chambre à coucher : 7 m² environ.

I. Appartement minimum, de 45 mc. de superficie utile.

Architecte : Otto Völckers, Munich.

L'appartement est peu profond ; son plan s'étend en largeur ; ceci peut présenter un inconvénient, là où la voirie est très onéreuse. L'orientation est telle, que les chambres à coucher se trouvent à l'est, la salle commune à l'ouest.

Vu la faible superficie de l'appartement, il a semblé peu judicieux d'aménager une cuisine distincte : on a préféré agrandir la salle commune et lui adjoindre une niche formant cuisinette d'aspect non désagréable.

Le déversoir se trouve non pas dans la cuisine, mais dans la salle de bain, à hauteur appropriée ; en outre, des lavabos fixes ont été placés dans les chambres à coucher.

On a choisi le parquet — en chêne pour le porche, en hêtre pour la salle commune, en sapin pour les chambres à coucher — de préférence au lino-

NICHE-CUISINE

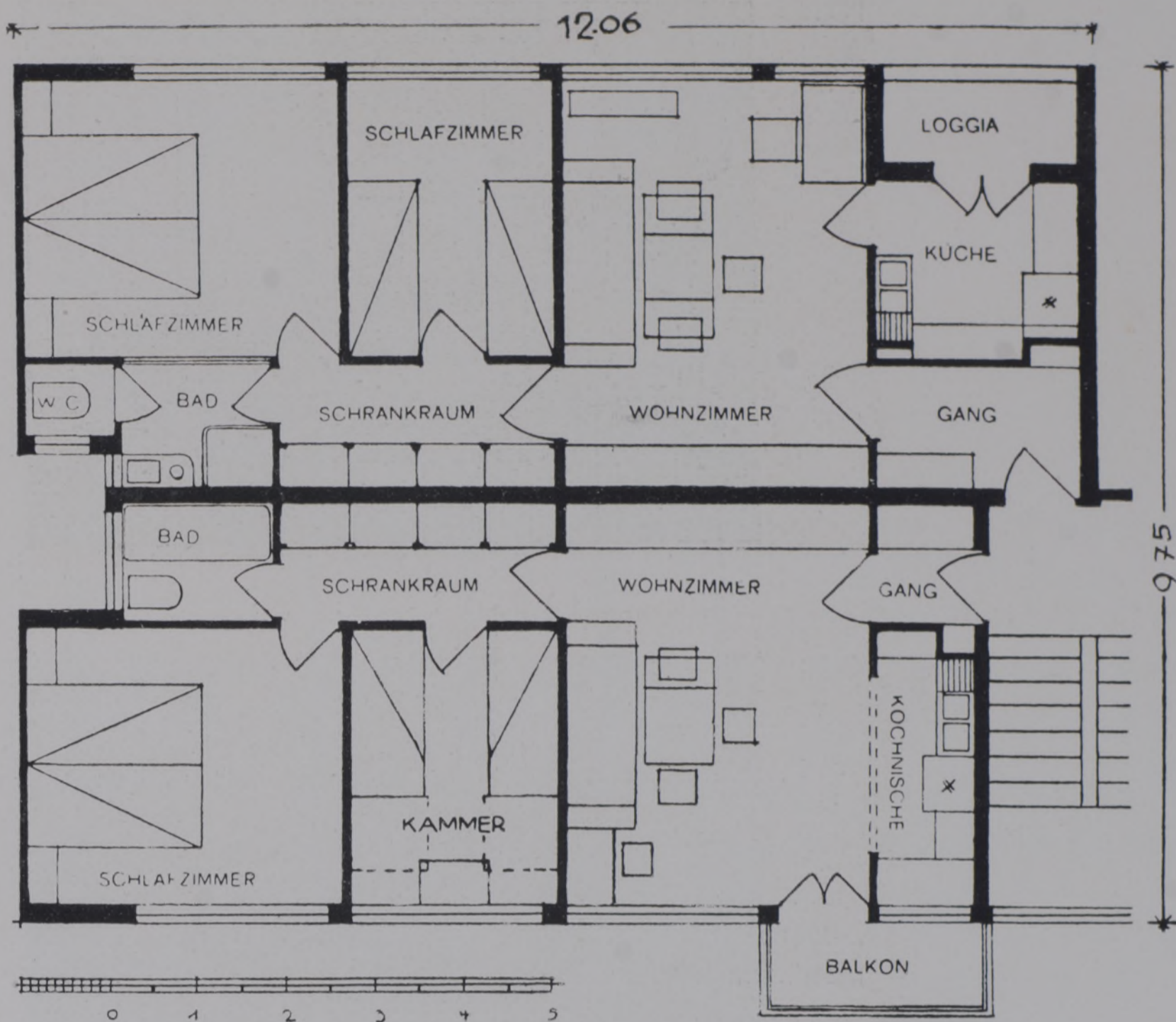


CHAMBRE A COUCHER



léum, bon marché relativement, mais moins solide et d'aspect moins plaisant. La niche-cuisine et la salle de bain ont des parquets en litho-lignite.

L'architecte a pourvu ces appartements de meubles du commerce, fabriqués en série par l'Ecole d'Architecture de Weimar, d'après les plans de Erich Dieckman. Il estime que dans un appartement aussi petit l'on ne peut multiplier les éléments fixes, qui ne laissent plus de surfaces murales libres pour le placement des meubles apportés par les locataires. Cependant la niche-cuisine est pourvue d'un mobilier à demeure.



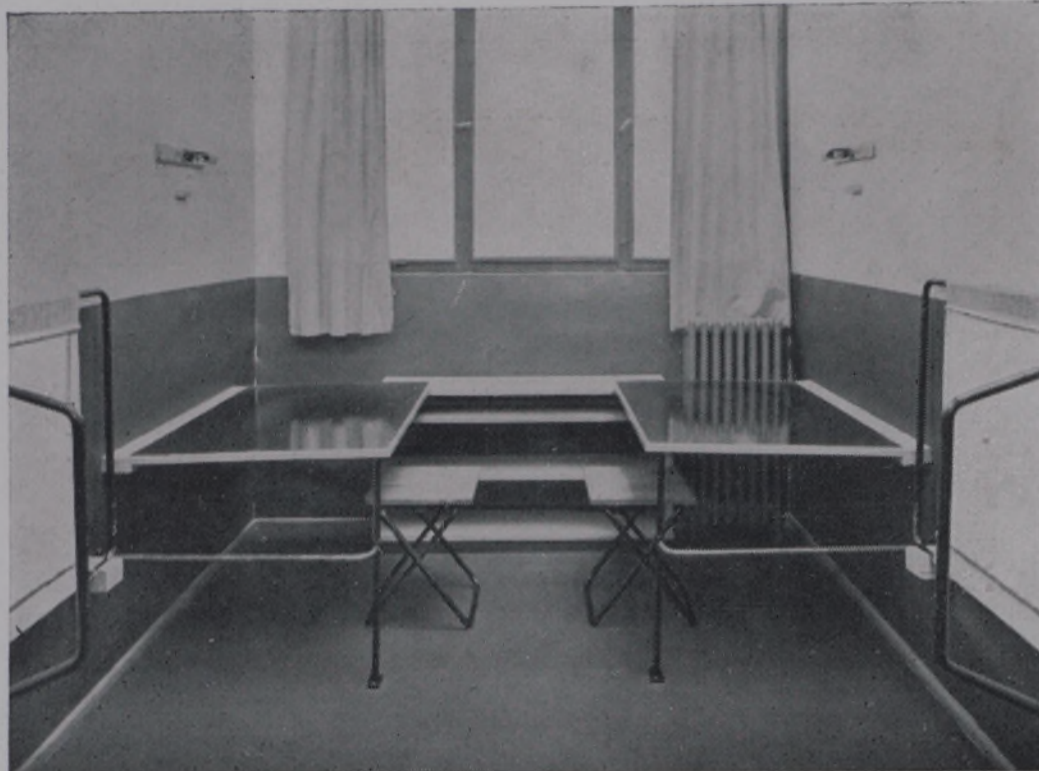
PLAN DE L'APPARTEMENT. ARCHITECTES LUCKHARDT ET ANKER.

Superficie totale (escalier compris) : 55,08 m². — Salle de séjour et cuisine : 19,33 m² — Chambre à coucher : 11,13 m² — Chambre secondaire : 7,30 m².

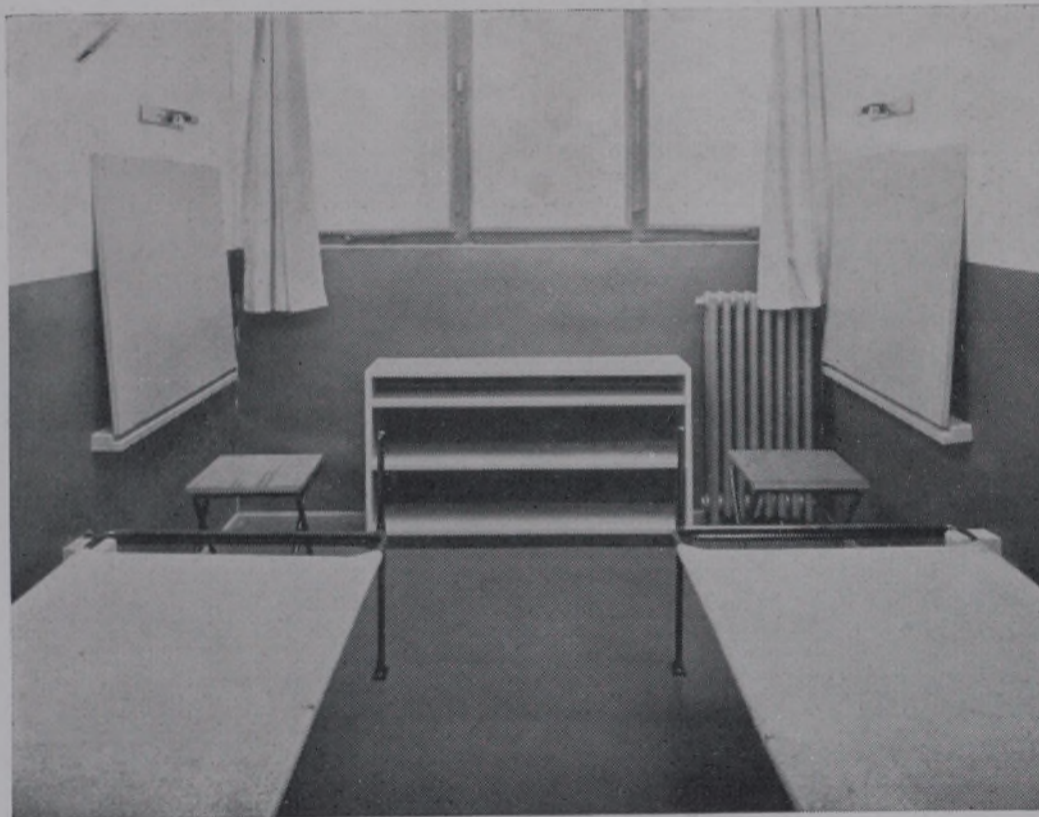
II. Architectes Luckhardt et Anker, Berlin-Dahlem.

Ce type est fort avantageux également, en ce qui concerne l'utilisation de l'espace disponible ainsi qu'il ressort des chiffres du tableau. Ce résultat avantageux est obtenu par le groupement de quatre appartements autour d'un seul palier, disposition qui présente, par contre, l'inconvénient grave de supprimer toute ventilation transversale. Il est vrai, que depuis une dizaine d'années, on en conteste la nécessité.

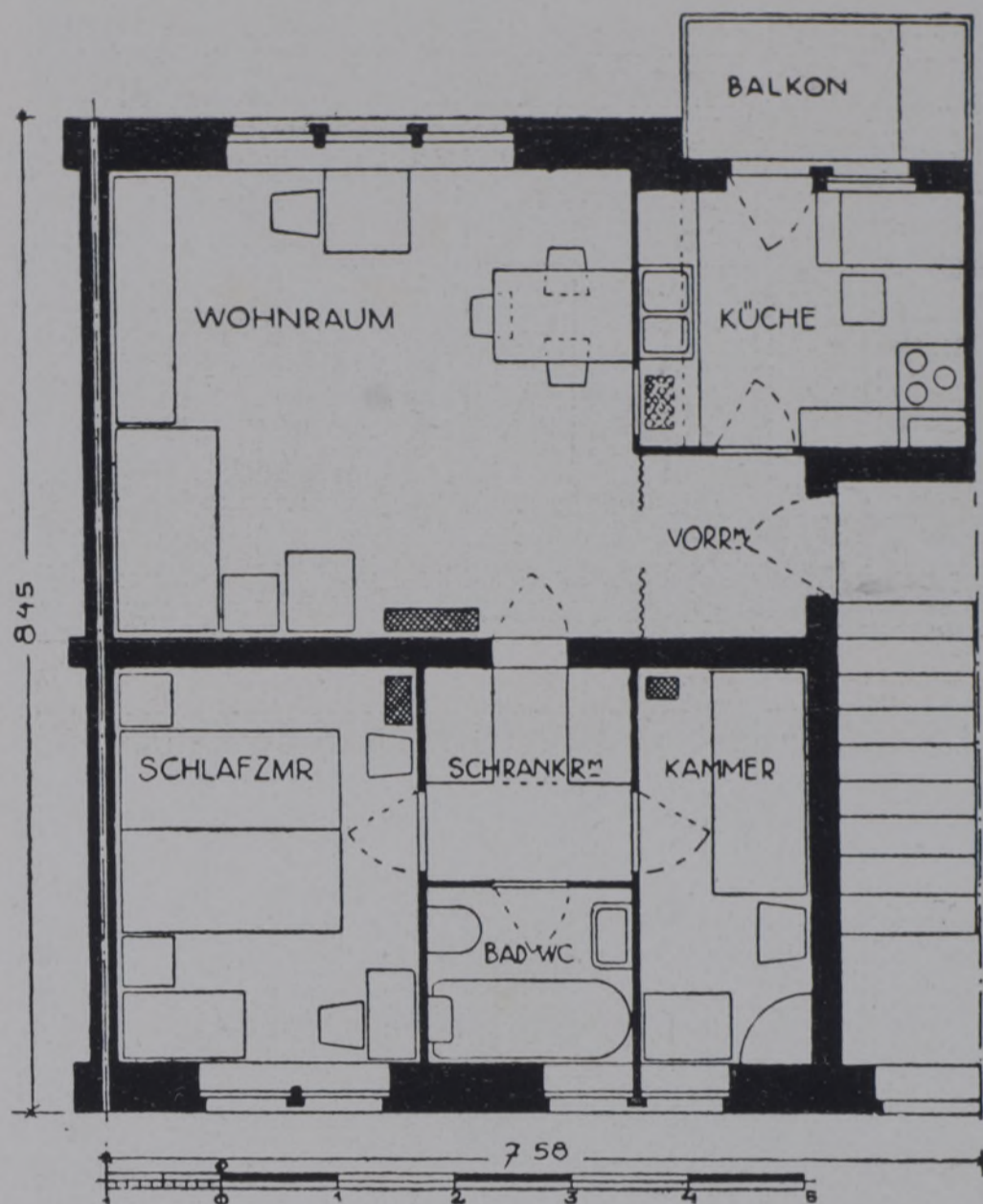
CHAMBRE, DISPOSITION
POUR LA JOURNÉE



CHAMBRE, DISPOSITION
POUR LA NUIT



L'ameublement se caractérise par le large emploi de meubles fixes, dont la plupart sont en acier. On a objecté que leur place n'était pas toujours judicieuse et qu'ils manquaient d'élégance. Ce sont défauts compréhensibles dans un aménagement temporaire. Mais au total, essai intéressant, posant une série de problèmes qu'il serait désirable de voir étudiés et discutés.



PLAN DE L'APPARTEMENT
ARCHITECTE VON LÜTTWITZ

Superficie totale : 63,16 m². — Salle de séjour : 20,42 m².
Chambre à coucher : 9,01 m². — Chambre secondaire : 5,10 m².

III. 46 mc. de surface utile.
Architecte von Lüttwitz, Hambourg.

Cet appartement, destiné à trois adultes et à un enfant, est la réplique d'un type réalisé dans un très vaste immeuble, à Hambourg, mais auquel il a été apporté certains correctifs, sur les conseils de l'architecte Alexandre Klein, Berlin.

A signaler ici, qu'afin d'accroître son volume, la salle commune n'est séparée du porche que par un rideau. Par contre, entre la salle commune d'une part, et les deux chambres à coucher avec bain d'autre part, on trouve un dégagement garni de placards. Ce n'est qu'ici et dans la cuisinette que l'on rencontre des meubles fixes. A noter, qu'un guichet fait communiquer la cuisine avec la salle commune.

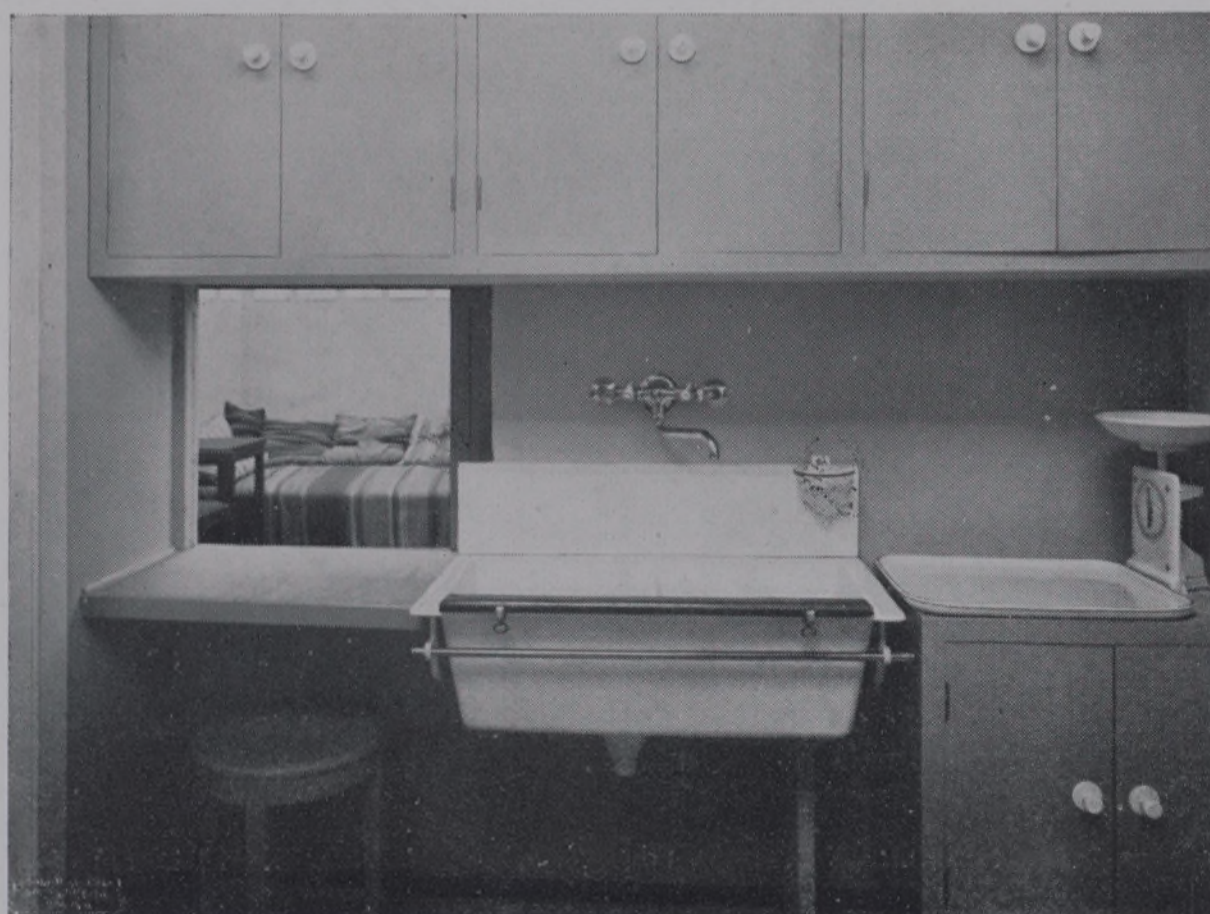
SALLE DE SÉJOUR

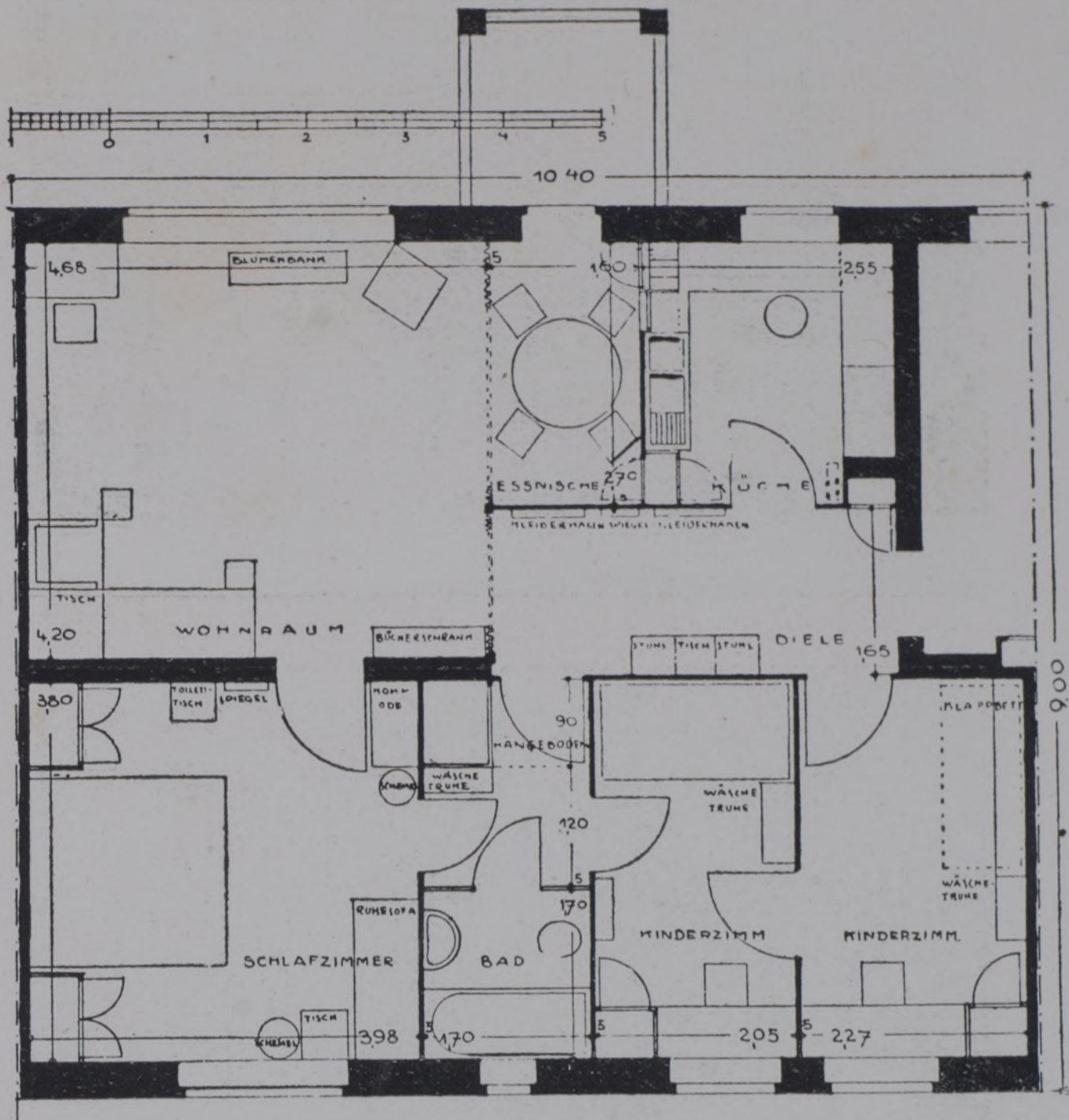


SALLE DE SÉJOUR



COIN DE CUISINE





PLAN DE L'AP-
PARTEMENT.
ARCHIT. A. KLEIN

Superficie totale : 93,60 m². — Salle de séjour : 31,12 m². — Cuisine : 6,89 m².
Chambre principale : 13,12 m². — Chambre d'enfant : 8 m² environ.

IV. Appartement de 76 mc. de superficie utile. Architecte Alexandre Klein, Berlin.

M. l'architecte Baurat Klein, a démontré par une série de diagrammes, que les appartements de ce type étaient susceptibles d'être agrandis ou diminués à volonté.

Le modèle réalisé à Munich rend effectives les conceptions propres au but de l'architecte Klein. En voici les caractéristiques : Toutes les fonctions d'une demeure, c'est-à-dire, permettre de l'habiter, d'y travailler, s'y reposer, y manger, laver, cuisiner, sont localisées dans des locaux, dans des groupes de locaux, ou des parties de locaux nettement séparés.

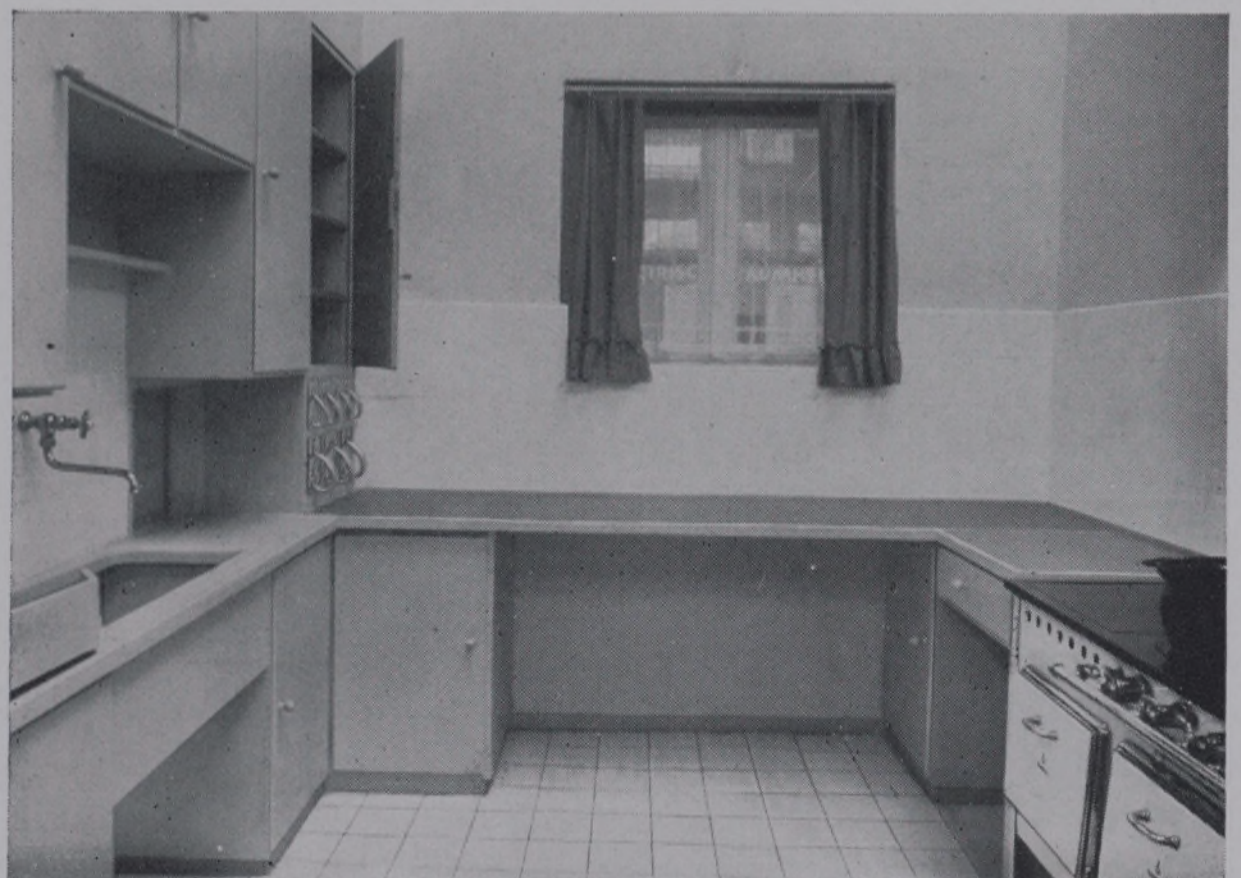
SALLE DE SÉJOUR



SALLE DE SÉJOUR



C U I S I N E



En aucun cas les voies d'accès ne se coupent ou ne se croisent. Cependant les divers compartiments de l'habitation sont si intimement rattachés que tout cheminement superflu ou compliqué en est exclu. Le local à armoires fixes est particulièrement bien compris et situé, de manière à former en quelque sorte le joint entre la chambre à coucher et la salle de bain. Car ce local, et en ceci il se distingue nettement des autres appartements qui furent exposés à Munich, est directement accessible du vestibule. En examinant des appartements, il faut toujours se figurer tout ce qui peut éventuellement s'y présenter d'anormal : maladie, visites, visites et maladie, travail scolaire renforcé, réception des enfants, visite à l'heure du repas, etc.

Quant à l'ameublement, il est composé de meubles types fabriqués d'après les plans du professeur Schneck-Stuttgart, par les Deutsche Werkstätte; on s'est surtout préoccupé de réserver jusque dans les plus petits locaux un certain espace libre interrompu, et ce, tout en fournissant des meubles en suffisance et de dimension convenable.

La salle commune est venue s'agrandir de chaque mètre carré que l'on est parvenu à rogner des diverses pièces sans leur nuire au point de vue technique. Cette recherche d'espace, — on a peine à croire, en parcourant cet appartement, qu'il n'a que 76 mc., — a amené l'architecte à ne séparer le vestibule de la salle principale que par un rideau. C'est là, du reste, l'unique aménagement qui soit discutable du point de vue de la technique du Home, car les bruits et les odeurs venant de la cage d'escalier ne sont pas absolument exclus.

Les chambres à coucher sont orientées vers l'est, la salle d'habitation et la cuisine vers l'ouest. Le balcon ne prive du soleil que le coin de la salle réservé aux repas.

Une variante montre comment on peut séparer le W. C. de la chambre de bain, disposition que le Baurat Klein préconise surtout pour les familles nombreuses.

(à suivre).

DOCUMENTATION INDUSTRIELLE

Nous reprenons, dans les pages ci-après, la publication de notre " Documentation Industrielle " interrompue par nos derniers numéros spéciaux.

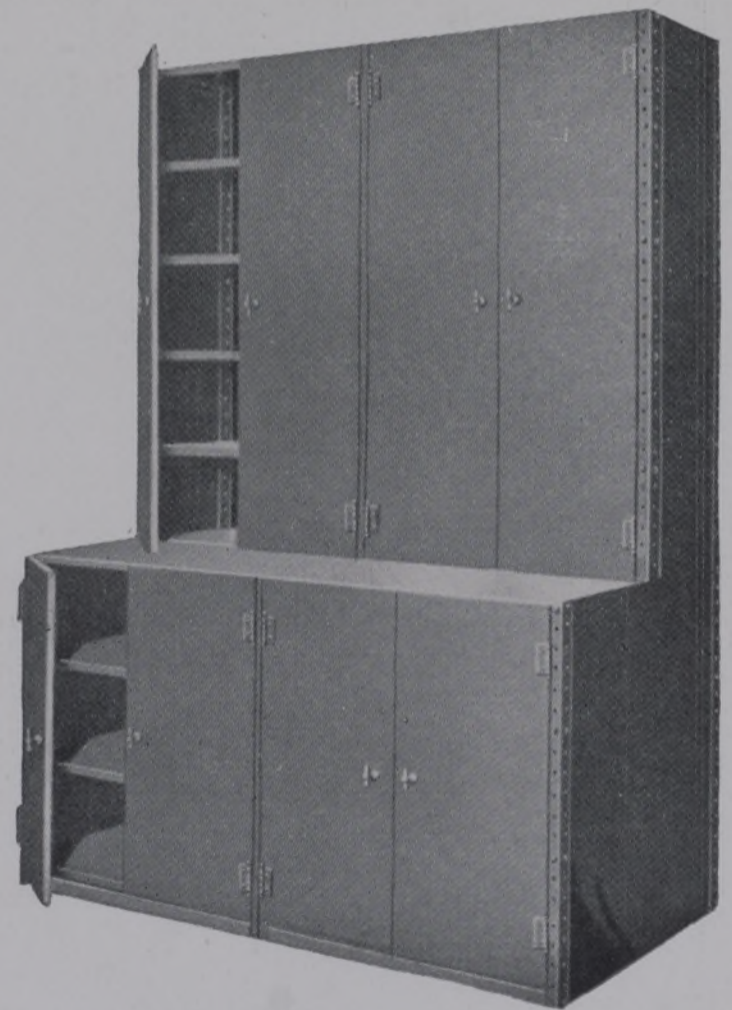
2

LES MEUBLES EN ACIER " ALLSTEEL " A COMBINAISONS MULTIPLES, FABRIQUÉS PAR THE GENERAL FIREPROOFING COMPAGNY U. S. A.

E N B E L G I Q U E :
MAISON DESOER, S. A., LIÈGE,
17, RUE SAINTE VÉRONIQUE
BRUXELLES, 16, RUE DES BOITEUX



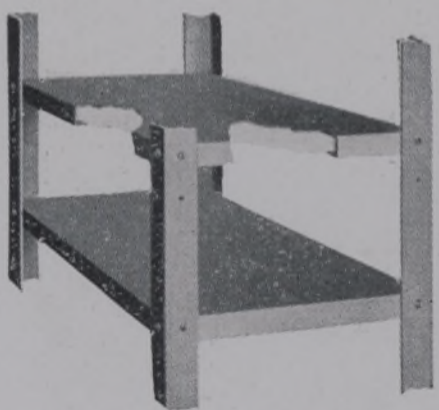
Type de meuble squelette composé de montants, auxquels sont boulonnés, à hauteur voulue, les rayons.



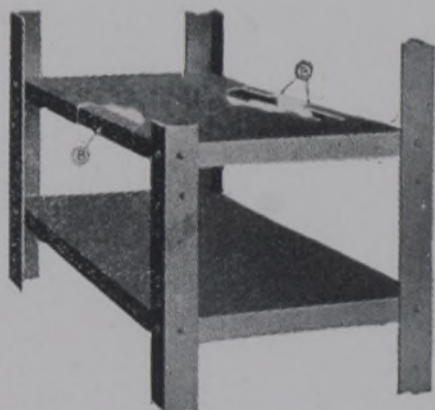
Le même meuble auquel ont été ajoutés les panneaux de fond, de côté, et les portes.



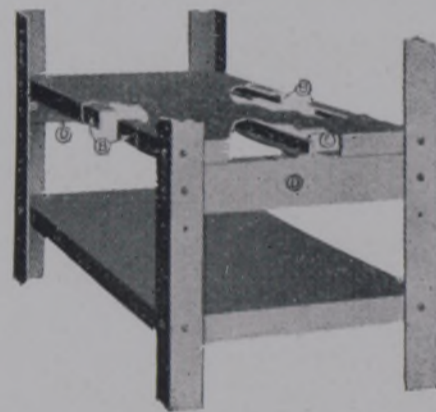
INSTALLATION DE VESTIAIRE



Rayon simple



Idem, avec cornière
de renforcement



Idem, avec supports
transversaux

ASSEMBLAGES DES MEUBLES " ALLSTEEL "



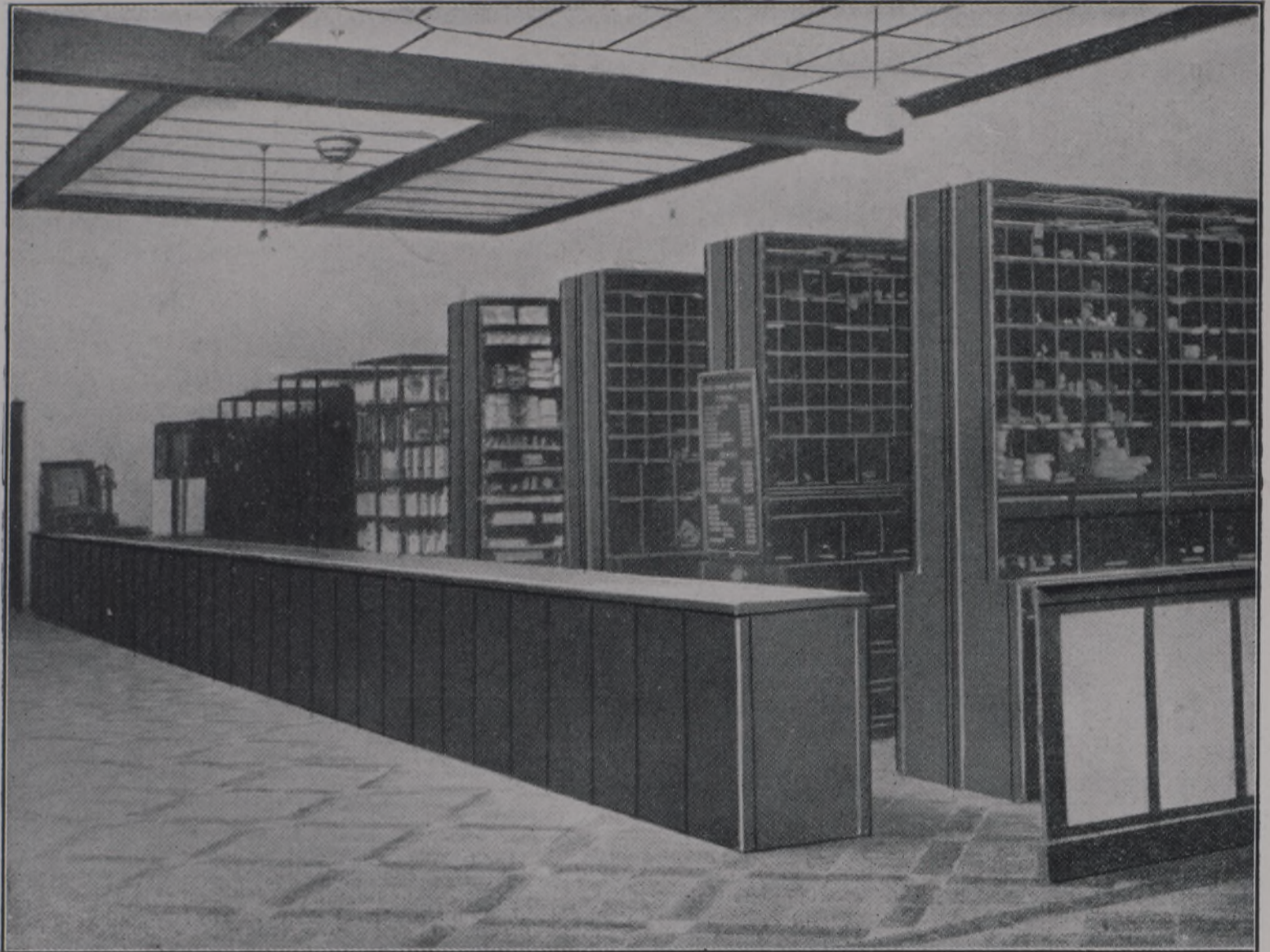
INSTALLATION DE MAGASIN (DROGUERIE)

Le principe du rayonnage "Allsteel" est le même que celui du jeu de "Mécano" : — un certain nombre de pièces standard peuvent être facilement assemblées en une grande variété de combinaisons.



INSTALLATION DE MAGASIN (ÉPICERIE)

Les principaux éléments : les montants et les rayons, formant le meuble squelette, auquel peuvent être ajoutés : rebords, panneaux, de fond et de côté, portes, couvre-montants, etc.



INSTALLATION D'UN MAGASIN DE PIÈCES DÉTACHÉES

La résistance des rayons peut être accrue selon les nécessités (voir bas de la page 145). La facilité du montage et du démontage permet de transporter, ou de transformer toute installation selon les besoins, sans que rien de l'installation primitive ne soit perdu.

T E K H N É

tation idéale serait d'exiger de l'Etat qu'il fournisse la possibilité matérielle de réaliser ces prescriptions pour ceux qui n'en possèdent pas les moyens, comme l'Etat exige aujourd'hui la stricte application des lois qu'il impose. Tant que cette condition n'est pas remplie, l'entr'aide dans le cadre économique présent est encore le moyen qui présente le plus de chances de succès. Par l'entr'aide, nous entendons la forme de production qui met en contact direct le locataire en qualité de maître de l'ouvrage et le constructeur en qualité de mandataire; cette collaboration permet de fixer la qualité de la production en tenant compte des possibilités économiques sous forme d'une convention privée entre intéressés. La réglementation légale deviendrait ainsi peu à peu superflue. Il s'agirait en somme de la livraison de maisons complètes par l'industrie et de la construction par les locataires organisés sous forme de sociétés coopératives. La première de ces formes de production n'a pas déployé jusqu'ici les effets qu'on en attendait, tandis que la seconde a déjà à son actif des réalisations considérables qui devraient être appliquées également dans le domaine du logement minimal.

À la place d'une réglementation imposée par une autorité, il y a donc une tâche éducative pour les deux partis — habitants et constructeurs — qui édifient les logements. Cette méthode est évidemment plus difficile et plus compliquée, mais c'est la seule qui soit sensée au point de vue économique et social. Elle agit sur *l'habitant* au moyen de l'organisation coopérative qui le renseigne de façon permanente sur les problèmes de l'habitation. L'habitant est ainsi capable de se rendre compte des exigences possibles qu'il est permis d'avoir pour un logement rationnel et économique; éventuellement, il peut en formuler les principes.

Elle agit sur le *producteur* comme méthode éducative formant des architectes bien au courant de toutes les questions du logement minimal. Au lieu de se guider d'après les prescriptions légales, ils se serviront des résultats obtenus par la science et l'industrie, ils resteront en contact direct avec eux et avec le consommateur afin d'être capable de formuler et de réaliser eux-mêmes les principes que l'Etat a monopolisés.

Les architectes pourront ainsi lutter effica-

cement contre la production spéculative des habitations et délivrer en même temps la construction des liens trop rigides d'une réglementation qui, tout bien considéré, est anti-sociale.

Dans les pays où cette réglementation empêche le développement rationnel du logement minimal, les architectes devront tendre à améliorer la situation en présentant des requêtes avec arguments à l'appui. Se référant à leur responsabilité de techniciens, ils chercheront à modifier les méthodes et les conceptions des autorités de leur pays. Dans les contrées où des prescriptions d'ordre hygiénique ou social n'existent pas, il faut se garder de l'illusion qui consiste à croire que l'on peut améliorer de mauvaises habitations uniquement en édictant des lois. La première condition indispensable est bien plutôt de remettre la construction des habitations en mains de constructeurs capables et responsables, ayant fait des études et possédant une expérience suffisante.

Aujourd'hui, en restant dans le domaine pratique, il faut pour le logement minimal, exiger dans la législation des constructions l'application des principes suivants :

1. Toute la législation de la construction, excepté les prescriptions qui règlent l'usage de la propriété et ses restrictions, doit être édictée sous forme de *règlements*. L'établissement et la modification de ces règlements doivent se faire en collaboration avec les associations professionnelles (architectes et ingénieurs) qui seront également appelés à collaborer à l'application et à l'interprétation de ces règlements.

2. Les prescriptions sur le logement basées sur des considérations d'ordre hygiénique ou social doivent avoir un simple caractère de normes générales, de façon à laisser autant de liberté que possible à l'interprétation des exigences hygiéniques et sociales du programme de l'habitation. Le contrôle et l'application des normes ne doit pas être effectué par la police des constructions, mais par des offices d'hygiène sociale.

- 3) Les prescriptions techniques ou normes sur la stabilité, la solidité et la sécurité des constructions doivent être établies et contrôlées autant que possible, selon les méthodes scientifiques actuelles. Dans le cadre de ces normes, le constructeur doit avoir libre jeu dans le choix des matériaux et du système de construction.

Nouvelles brèves du Pays

LES SERVICES D'HYGIENE DE L'AGGLOMERATION BRUXELLOISE. Lors de la dernière réunion des bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, l'assemblée a approuvé la proposition des directeurs des services d'hygiène des communes de l'agglomération bruxelloise, tendant à se réunir, chaque mois, afin d'établir entre eux une liaison, en vue de l'étude des mesures de prophylaxie destinées à combattre les maladies contagieuses et pour examiner ensemble toutes les questions intéressant la santé publique.

UN TUNNEL PLACE SAINT-LAMBERT A LIEGE. Le projet concernant cet important travail vient d'être adopté définitivement par le Conseil communal qui, au cours de sa dernière réunion, a discuté les plans définitifs des travaux. Ils auront pour but d'améliorer le système de la circulation en un endroit particulièrement dangereux. On estime que l'entreprise coûtera 3 millions. C'est la Société du Grand Bazar de la place Saint-Lambert qui se chargera de l'exécution de l'entreprise et qui prend à ses charges tous les frais, sauf ceux du déplacement des diverses canalisations. M. l'architecte Devignée a été chargé de mettre sur pied ce projet, dont voici les principales caractéristiques : cette galerie souterraine partira du Grand Bazar pour aboutir sur les trottoirs longeant l'immeuble de la Société l'Union Coopérative par une galerie partant de la rotonde. Elle mesurera 14 m. de largeur, 4 m. 50 de hauteur avec rotonde de 18 m. On y accédera par un escalier de 7 m. 50 de large. Cette galerie sera brillamment éclairée et, à l'instar du tunnel bruxellois, elle sera aussi bordée des deux côtés de vitrines et de magasins lumineux qu'installera la Société du Grand Bazar de la place Saint-Lambert. Un lavatory sera installé dans la rotonde, entre deux volées d'escaliers. Le Grand Bazar jouira pour ses magasins d'un bail de trente ans, après quoi les installations reviendront à la Ville. Ce passage souterrain sera ouvert pour le printemps prochain.

AMENAGEMENT DES DUNES DE BLANKENBERGHE. La Commission du Grand Bruges vient d'approuver les plans d'aménagement des dunes à Blankenberghe et à Zeebrugge, ainsi que des étangs situés en ces endroits.

Au Nord de ces derniers, les dunes seront maintenues dans leur état naturel. Les quatre étangs existants seront réunis et formeront une sorte de lac, d'une longueur de 1,800 m. Les terrains situés entre cette pièce d'eau et la chaussée de Zeebrugge seront lotis en parcelles pour bâtir. Toutefois, les constructions y seront soumises à des conditions d'esthétique architecturale particulières.

Autour du lac seront plantés des arbres. Dans la direction de Blankenberghe, la digue sera prolongée sur une longueur de 500 m., puis suivra un parc public qui s'étendra sur une superficie de 300 m. carrés.

LE NOUVEAU « CASINO » COMMUNAL DE KNOCKE. La pose de la pierre commémorative du nouveau Casino d'Albert Plage, à Knocke, attire à nouveau l'attention sur la construction de ce somptueux édifice, qui sera inauguré au mois de juillet prochain et comptera parmi les plus beaux établissements similaires de nos localités balnéaires.

Le nouveau Casino de Knocke est situé face à la mer, avec une façade de 70 mètres et occupe une superficie totale de 6,000 mètres carrés. Au rez-de-chaussée seront aménagés des locaux pour services publics ainsi qu'une vaste salle d'exposition. Il y aura une salle d'orchestre pouvant contenir 2,500 auditeurs; une salle de spectacles de 900 places. Plusieurs salles de lecture et de jeu sont également prévues.

Les plans de cet édifice nouveau ont été dressés par trois architectes anversoises : Messieurs Dens, Van Hoenacker et Stijnen.

ECHOS & INFORMATIONS

CONFÉRENCES ET CONGRÈS

CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE.

Samedi 5 avril, au Palais du Midi, à Bruxelles, le Dr Dryepondt, membre du Conseil Colonial et du Conseil Supérieur d'Hygiène du Congo, parlera de « L'Hygiène au Congo Belge ». — Entrée libre. — Projections lumineuses.

Cette conférence clôture le cycle des conférences coloniales organisées par le Comité Colonial de la S. C. A. B. dont le succès fut considérable. Cette initiative portera certainement ses fruits; il y a lieu d'en féliciter la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

DEBAT SUR L'ARCHITECTURE. A l'initiative du Groupe « Prospections » eut lieu à Bruxelles, Maison des Artistes, le 14 mars, un débat sur l'Architecture. On entendit les architectes suivants : L. H. de Koninck, E. Henvaux, G. Brunfaut, S. Janski, A. Pompe et V. Sorvrenx.

Divers aspects du problème architectural contemporain furent successivement exposés.

L'ARCHITECTE JAN WILS, d'Amsterdam, a parlé, à l'invitation de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, du Stade pour jeux olympiques d'Amsterdam. La conférence eut lieu le vendredi 28 mars, à 20 heures, dans la salle des fêtes du Cercle Artistique.

L'ARCHITECTE LE CORBUSIER a fait une vivante causerie à Paris, aux Tuileries, sur le sujet suivant : « La grandeur et la

beauté de Paris sauvegardées par les techniciens modernes ».

Cette conférence faisait partie d'un cycle traitant « des grands problèmes de l'urbanisme moderne et du paysage des villes ». Elle eut lieu le 28 février dernier.

Le 14 février, M. Rosenthal avait parlé de l'Extension des Villes, tandis que M. L. Bonnier avait, le 21 février, traité des « Transformations et de l'Avenir de Paris ».

LE CONGRES DU PARIS NOUVEAU a tenu ses séances plénières du 31 mars au 5 avril, dans la grande salle du « Journal ». Les principaux rapports seront publiés par « Le Journal ». Ajoutons que le Secrétariat de ce Congrès est assuré par M. Ménabréa, au « Journal », Paris.

XIV^e CONGRES D'ARCHITECTURE. LIEGE 1930. Voici, dès à présent, les grandes lignes du programme de ce Congrès :

Samedi 31 mai : visite des Charbonnages du Limbourg.

Dimanche 1^{er} juin : CONGRES.

Ordre du Jour :

- 1^o Conseil de discipline. (Rapporteur : M. De Ridder);
- 2^o Responsabilité de l'architecte. (Rapporteurs : MM. Devos et Symons);
- 3^o Réorganisation de l'enseignement de l'architecture. (Rapporteurs : Messieurs Van Kuyck et David);
- 4^o Assurance de l'architecte. (Rapporteur : X...);
- 5^o Barème des honoraires de l'architecte. (Rapporteur : X...).

BANQUET.

Lundi 2 juin : Excursion à Montjoie et dans les Ardennes belges.

Mardi 3 juin : Visite « ad libitum » de l'Exposition.

T E K H N É

EXPOSITIONS

LEIPZIG. Du 2 au 12 mars de cette année s'est tenu à Leipzig une importante et remarquable Foire technique et du bâtiment. Il y a à signaler la cité d'expérience qui y fut construite par l'architecte O. Haesler. Nous espérons en parler longuement dans un prochain numéro.

VIENNE. A l'occasion du Congrès du Werkbund, qui se tiendra à Vienne au début de juin, il sera procédé à l'inauguration d'une cité d'expérience comportant 130 logements, et à laquelle coopèrent de nombreux architectes viennois et étrangers. Citons notamment :

Vienne : Bauer, Fellerer, Frank (architecte en chef), Hoffmann, Holzmeister, Loos, Strnad, Vetter, Wenzel, etc.

Etranger : Haring (Berlin), Lurçat (Paris), Rietveld (Utrecht), Schuster, Schutte, Lihotsky, Brenner (Francfort).

BALE. Du 16 août au 14 septembre prochain, aura lieu à Bâle une Exposition suisse de l'Habitation. L'exposition sera répartie dans des halls d'une part, et, d'autre part, en une cité d'expérience, comprenant des immeubles de plusieurs étages ainsi que des habitations individuelles. Les architectes von der Muhl, Steger, Scherrer, Moser, Bernoulli, Artaria et Schmidt, entr'autres, ont été chargés de la construction de logements.

STOCKHOLM. Nous rappelons que c'est cette année que s'ouvrira la remarquable exposition de Stockholm, aménagée sous la direction de l'éminent architecte suédois E. G. Asplund.

LIEGE. Il sera édifié à l'Exposition de Liège, au plateau de Tribouillet, 109 maisons participant au Concours d'Habitation à Bon Marché. Nos confrères V. Bourgeois, L. H. de Koninck, Eggericx, Nyst, et Verwilghen ont été chargés de la construction de quelques habitations.

BRUXELLES. Notre distingué confrère, l'architecte V. Bourgeois, prépare pour le 12 avril prochain une exposition importante de ses travaux récents. Cette exposition aura lieu au Cercle Artistique, rue de la Loi.

PRIX D'ARCHITECTURE VAN DE VEN. Nous publierons dans notre prochain numéro les œuvres primées pour 1930, et dont les auteurs sont :

E. Taelemans (Bruxelles), prix de 5,000 fr.

G. Brunfaut (Bruxelles), première mention de 2,000 francs.

Bontinck (Gand), deuxième mention de 1,500 francs.

Leborgne (Charleroi), troisième mention de 1,000 francs.

R. Acke (Courtrai), quatrième mention de 500 francs.

ORGANISMES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE. Composition du Comité Directeur pour l'année 1930 (assemblée générale du 14 janvier 1930) :

Président : Pelseneer, Edouard;

Premier Vice-Président : Pompe, Antoine;

Deuxième Vice-Président : David, Léon;

Secrétaire : Puttemans, Robert;

Secrétaire-adjoint : Profiter, Henri;

Trésorier : Neiryck, Frans;

Bibliothécaire : Duym, Hilloné;

Membres : Allard, James; Chaineaux, Ernest; Devos, Pierre; Hendrickx, Georges; Minner, Alfred; Nisoli, Ernest;

Membres suppléants : Callewaert, Albert; Derée, Henry.

SOCIÉTÉ BELGE DES URBANISTES ET ARCHITECTES MODERNISTES. Composition du Comité de Direction pour l'exercice 1930 :

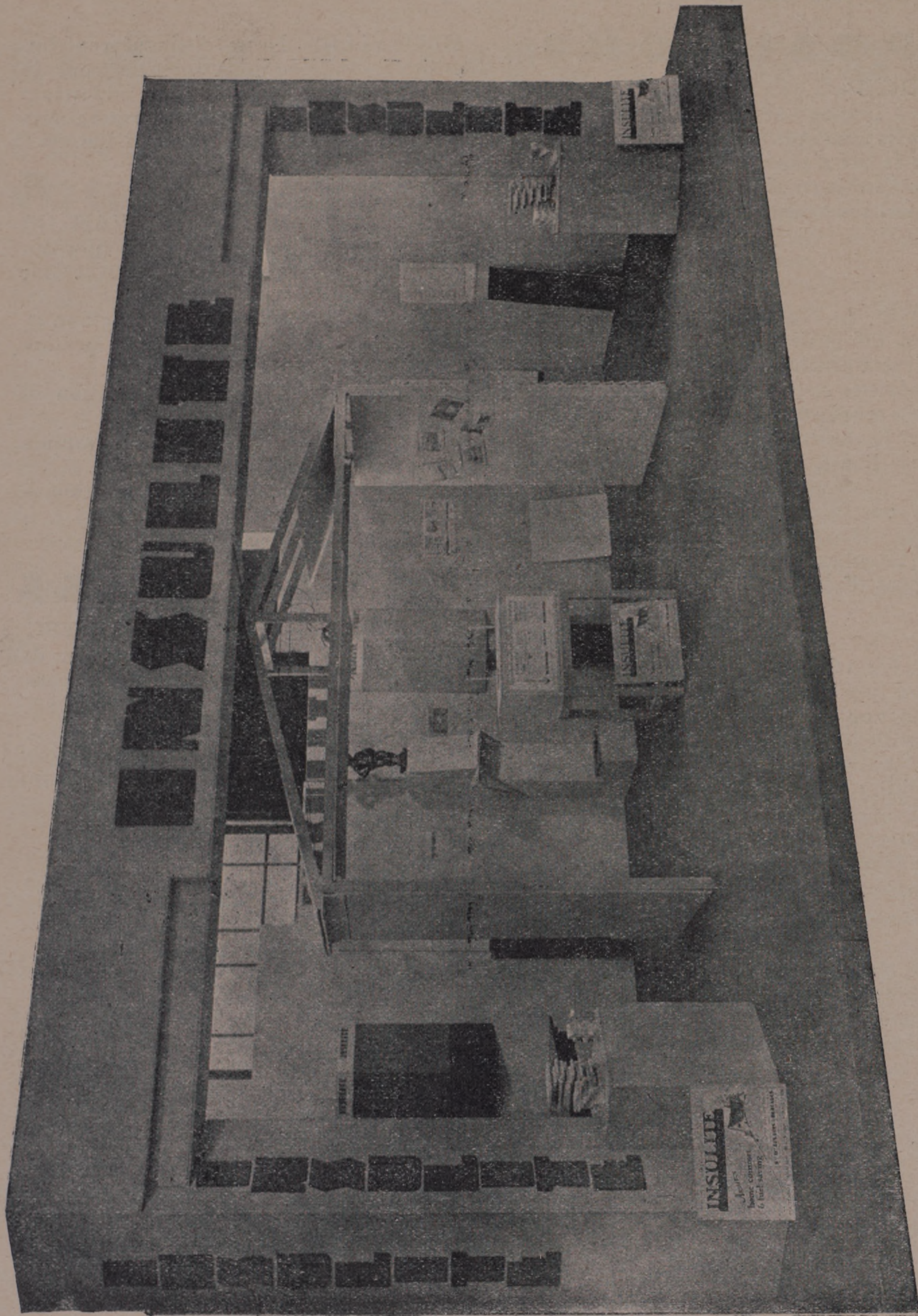
Président : Verbruggen, Pierre;

Vice-Président : Nyst, Alfred;

Secrétaire : Hoeben, J. F.

Trésorier : François, Lucien;

Membres : Bourgeois, Victor; Pompe, Antoine.



STAND DE LA SOCIÉTÉ DES BOIS ET PLACAGES (INSULITE) AU DERNIER SALON DU BATIMENT
(BRUXELLES-CINQUANTEAIRE)

TEKHNE MEMENTO

ARCHITECTURE

BATIMENTS D'ADMINISTRATION ET BUREAUX

Immeuble « Het Volk » (Amsterdam. Archit. : Buys et Lürsen.	Bouwk. Weekblad (Amsterdam).	N° 8 1930
Maison d'Édition à Paris. Arch. : Morosolli.	La Construction Moderne (Paris).	23-2-1930
Bâtiment du « Moniteur du Hanovre ». Archit. : F. Höger.	La Construction Moderne (Paris).	23-2-1930

ÉCOLES, INSTITUTIONS.

La Volksschule de Magdebourg-Wilhelmstadt. Archit. dir. : J. Göderitz.	Stein, Holz, Eisen (Frankfort-sur-Main).	20-1-1930
Écoles primaires à Louny. Arch. : Balcarek et Kopp.	Stavba (Prague).	N° 8 1930
Lycée de Hambourg. Architecte : F. Höger.	La Construction Moderne (Paris).	23-2-1930
Maison de jeunes filles à Prague. Archit. : O. Tyl.	Stavba (Prague).	N° 9 1930

BATIMENTS HOSPITALIERS, HOMES

Homes pour enfants : A Sassendorf. Architecte : Benschel et Kamps.	Stein, Holz, Eisen (Frankfort-sur-Main).	28-11-29
A Berlin (Lichterf.). Archit. : O. Bartning.		
A Breslau. Arch. : Kouwiarz.		
Hospice pour vieillards à Rotterdam. Architectes : Hooykaas et Lackhorst.	Bouwk. Weekblad (Amsterdam).	N° 10 1930

GARAGES

Station-Terminus d'autobus, à Londres. Architecte. : Edw. W. Wallis.	The Architect's Journal (Londres).	22-1-1930
Garage à Paris. Arch. : L. Lecuyer.	La Construction Moderne (Paris).	2-III 1930
Garage Marbœuf (Paris). Arch. : Laprade et Bazin.	Stavba (Prague).	N° 8 1930
Garage Schotterbeck (âble). Arch. : Baumgartner et Hindermann.	La Technique des Travaux (Liège).	Février 1930

HABITATIONS ET H. B. M.

Bloc d'H. B. M. à Francfort. Architecte : A. Brenner.	La Technique des Travaux (Liège).	Décemb. 1929
Cité « Rathenower Siedlung ». Architecte : O. Haesler.	Stein, Holz, Eisen (Franc- fort-sur-Main).	N° 3 1930
Immeuble d'appartements (Bâle). Archit. : Artaria et Schmidt.		N° 1 1930

DIVERS

L'usine Van Nelle, à Rotterdam. Archit. : Brinkman et Van der Vlugt.	La Technique des Travaux (Liège).	Janvier 1930
Stade de tennis à Amsterdam. Arch. : Lammers.	Bouwk. Weekblad (Amster- dam).	N° 4 1930
Restaurant « Gourmenia » (Ber- lin). Arch. : L. Nachlicht.	La Technique des Travaux (Liège).	Mars 1930

CRITIQUE ARCHITECTURALE

Le Concours pour le Palais des Archives de Prague, par A. Spa- lek.	Stavba (Prague).	N° 7
Construction d'écoles modernes, par H. V. Lanchester.	The Architect's Journal (Londres).	11-12-1929
L'habitation minimum au Congrès de Francfort.	Das Neue Frankfurt (Franc- fort-sur-Main).	N° 11
Abattoirs modernes.	Bulletin de la Société des Ingénieurs Civils (Paris).	3 et 4 1929

ETUDES URBANISTIQUES

<i>Technique urbaine</i> : La signalisa- tion pour la circulation en Hollande.	Le Mouvement Communal (Bruxelles).	Décemb. 1929
<i>Housing</i> : La construction inter- nationale des H. B. M., par D ^r K. Liepmann.	Le Mouvement Communal (Bruxelles).	Décemb. 1929
<i>Planning</i> : L'urbanisation de l'Australie occidentale, par H. Bolt.	Garden-Cities and Town- Planning (Londres).	Nov. 1929
L'aménagement de la région parisienne, par H. Descamps.	La Construction Moderne (Paris).	22-12 1929

TECHNIQUE

L'étanchéité des terrasses, par C. F. Sée, ingénieur.	La Construction Moderne (Paris).	Décemb. 1929
Le béton vibré.	Revue du Béton Armé (Paris).	19-1-1930
Constructions métalliques (numéro spécial).	L'Architecture (Paris).	15-8-1929

B I B L I O G R A P H I E

L'ART MODERNE PRIMITIF, tel est le titre de l'ouvrage que va publier, aux Editions H. Jonquières, à Paris, Maurice Casteels, écrivain et critique.

Il est sans doute inutile de rappeler en quoi se distingua, dès l'aube du mouvement moderniste, la personnalité de M. Casteels, pour signifier avec quelle impatience est attendu ce livre, qui sera certes un bien précieux document.

Editée avec le plus grand soin, cette œuvre d'une incontestable originalité sera non seulement un excellent ouvrage de référence, mais encore un livre d'une belle valeur littéraire et un beau livre de bibliothèque. Un index des noms et œuvres cités, constitue une précieuse documentation internationale, complétant d'une façon heureuse cet ouvrage essentiel.

Tiré sur beau velin blanc, ce volume de 300 pages au format 22 × 28 cm., comporte 144 reproductions 18 × 24 cm. environ hors-texte, inédites pour la plupart, tirées en héliogravure, est vendu 120 francs français.

Aux Editions Henri Jonquières, Paris (6^e), rue Visconti, 21.

LE CORBUSIER ET PIERRE JEANNERET. Ihr gesamter Werk von 1910-1929. Cet ouvrage remarquable et présenté avec un soin très sûr, groupe en un nombre considérable d'illustrations, toute l'œuvre des deux grands architectes français.

Edité par Dr. H. Girsberger et Cie, Zurich. 1930. — Prix 20 Rm.

BOUWKUNDIG WEEKBLAD EN ARCHITECTURA (Amsterdam) a consacré ses numéros 6 et 9 à la publication d'une longue et intéressante étude, de l'éminent architecte H. P. Berlage, sur le séjour de celui-ci en U. R. S. S. On y trouve décrits quelques-uns des plus remarquables travaux d'architecture ancienne et moderne russe.

GARAGES ET SALLES D'EXPOSITION, par A. Goissaud.

Un volume in-4^o, 1929, à la Librairie de la Construction Moderne, Paris. Cet ouvrage reproduit, avec plans et coupes, un certain nombre de garages particuliers et de garages collectifs.

LES MATERIAUX DES CONSTRUCTIONS CIVILES ET DES TRAVAUX PUBLICS, tome II. Les liants : chaux, ciments, plâtres, goudrons, bitumes, etc. Examen de la question d'après essais faits sous la direction de l'auteur au Laboratoire de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Auteur : Edmond Marcette.

Editeurs : Gauthier-Villars et Cie, Paris.

TRAITE GENERAL DE LA CONSTRUCTION, par E. Paceret.

Editeur : Vial, à Dourdan, France.

1. Fabrication, préparation et résistance des matériaux.

2. Travaux du bâtiment proprement dits.

3. Travaux publics.

4. Urbanisme.

5. Routes et chemins de fer.

6. Usines, ateliers et chantiers.

7. Renseignements généraux.

L'ELECTRICITE A LA MAISON, par E. Marec, ingénieur-électricien. Ouvrage assez complet, édité par la Librairie J. B. Baillière et Fils, Paris, 19, rue Hautefeuille.

Prix : 24 francs français.

**Voyez en 3^{me} page de couverture
la liste des ouvrages publiés
par les Éditions "Tekhné"**

Le Chauffage du Salon d'Exposition " Minerva ", à Bruxelles.

On a inauguré récemment, rue de Namur, à Bruxelles, un nouveau Salon d'Exposition des Automobiles Minerva; il nous paraît utile de signaler le chauffage de ce local qui a été réalisé de façon très heureuse au moyen de radiateurs Sténos. Il s'agissait, en effet, d'un local de proportions très vastes comportant des vitrines de dimensions peu communes descendant jusqu'au niveau du trottoir.

La difficulté consistait à dissimuler une surface de chauffe suffisante en regard du soubassement de la vitrine qui n'avait guère que 25 centimètres de hauteur; les nécessités

de la décoration imposant, du reste, l'emploi de surfaces invisibles.

Une partie importante de la chaleur nécessaire est fournie par une succession de radiateurs Sténos longeant les vitrines et enfermés dans une boiserie en acajou comportant les événements perforés en bronze patiné. Le restant est obtenu par quelques radiateurs Sténos encastrés dans les murs de fond, derrière des vantaux en marbre.

Il résulte des calculs de l'installateur que, seuls, les radiateurs qu'il a utilisés pouvaient fournir la chaleur voulue dans les conditions de montage imposées et sur la longueur disponible. En effet, les Sténos de cette installation débitent 1,600 calories par mètre courant en chauffage à eau chaude et cela moyennant un encombrement de 25 centimètres en hauteur et de 20 centimètres en largeur. Dans les mêmes conditions de montage et d'encombrement, le rendement de tuyaux à ailettes juxtaposées n'aurait guère dépassé 650 calories et celui de tubes lisses juxtaposées 525 calories par mètre courant.

Quant aux Sténos des murs de fond, ils auraient, bien entendu, pu être remplacés par tel autre système de radiateurs, mais le rendement spécifique aurait diminué du chef du montage en niche au lieu que celui des Sténos augmente, ainsi qu'on le sait, dans ces mêmes conditions.

Nos lecteurs pourront, du reste, voir facilement par eux-mêmes cette installation où l'emploi d'une surface de chauffe moderne a permis la solution d'un double problème de chauffage et d'esthétique.

ANNONCES

R. ROBERT, dessinateur, 43, rue des Colonies (tél. 230,85), est à la disposition de MM. les Architectes et Constructeurs pour tous travaux de dessin à domicile.

Soin — Célérité — Prix modérés

■ ARCHITECTE céderait d'occasion quelques ouvrages et traités de construction. — Ecrire Bureau de la Revue sous initiales V.W.

■ ARCHITECTE appelé à l'étranger céderait à conf. bureau centre Liège (2 places, débar., W. C.). — Ecrire Bureau de la Revue D. X.

■ DESSINATEUR débutant cherche emploi dans firme bruxelloise d'ameublement ou installation de magasins. — Ecrire au Bureau de la Revue aux initiales V. D. H.

■ DISPONIBLES. Les clichés ayant paru jusqu'à ce jour dans « La Cité » peuvent être empruntés au tarif de 20 centimes le cm².

**FAVORISEZ LES FIRMES
QUI CONFIENT LEUR
PUBLICITÉ A " LA CITÉ "
REVUE DE PROGRÈS
ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE**

EDITIONS "TEKHNE"

LA CITE. Première année. (Rare)	fr. 40.—
Deuxième année. (Rare)	30.—
3°, 4°, 5°, 6° et 7°	25.—

Ces volumes peuvent être fournis reliés en pleine toile moyennant un supplément de 15 francs.

LA REVUE « TEKHNE (série d'avant-guerre), collection complète de la 2° année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés

40.—

L'Art et la Société, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés

50.—

Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages

4.—

L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez

4.—

Paul Hankar (1859-1901), par Ch. Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée

4.—

Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée

4.—

L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste

2.—

L'habitation coloniale. Sa construction au Congo Belge, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée

4.—

Matériaux de substitution dans la construction de maisons, par J. Serroen, architecte. Une brochure illustrée

4.—

L'architecture hollandaise, par Luc Paul Haesaerts. Une brochure illustrée

4.—

Il est accordé à tout nouvel abonné de « La Cité », à titre de prime, une réduction de 50 % sur tout achat de livres ne dépassant pas 50 francs.

PRIX DE L'ABONNEMENT à l'année en cours de la Revue « LA CITE » et de son supplément « TEKHNE » : Belgique, 40 francs. Etranger, 55 francs.

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166,21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

LA CITE & TEKHNÉ

**La plus importante
revue belge d'archi-
tecture, d'urbanis-
me et d'art public -
La plus actuelle - la
mieux documentée.**